

04
01
3
r. 4
6
2

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

ou

RECUEIL DE SES BULLETINS.

—
Quatrième Série.
—

TOME SIXIÈME.

2^e Bulletin -



BRUXELLES,

—
1879

COMPTE RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

ou

RECUEIL DE SES BULLETINS.

—
Quatrième Série.
—

TOME SIXIÈME.



BRUXELLES,

—
1879

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RÉCUEIL DE SES BULLETINS.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME SIXIÈME. — II^{me} BULLETIN.

Séance du 6 janvier 1879.

Présents : MM. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président ;
GACHARD, secrétaire ; ALPHONSE WAUTERS, STANISLAS
BORMANS, EDMOND POULLET, CHARLES PIOT, LÉOPOLD
DEVILLERS, membres ; GILLIODTS-VAN SEVEREN, membre
suppléant.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et
adopté.

OUVRAGES OFFERTS A LA COMMISSION.

La Commission a reçu :

Du département de l'intérieur, a) *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. XIII, 1878, in-4°; b) *Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875*, 1^{er} fascicule, 1878, grand in-8°; c) les 5^e et 4^e cahiers du tome XXX et le 1^{er} cahier du tome XXXI du Journal pour l'histoire du Haut-Rhin (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*), publié par la direction des Archives grand-ducales de Bade; d) *Extraits sommaires des Mémoires de la Huguerie*, par M. le comte Léonel de Laubespain, avec une préface par M. Pingaud, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon, 1877, in-8°;

De M. le gouverneur de la province de Namur, *Cartulaire des petites communes : Analyses des pièces*, publiées par Stanislas Bormans, archiviste de l'État, 1878, in-8°;

De l'administration communale de Bruges, *Inventaire des archives de la ville de Bruges : Section première, Inventaire des chartes*, Introduction, 1878, in-4°;

De l'Institut Smitshonien, à Washington, *Annual Report of the Board of Regents showing the operations, expenditures and condition of the Institution for the year 1876; 1877*, in-8°;

De l'Université de Leipzig, une collection de thèses soutenues devant les diverses facultés en 1877 et 1878, avec des listes du personnel de cette Université et les programmes des cours qui y sont donnés ;

De l'Institut archéologique du Luxembourg, le tome X de ses *Annales*, 1878, in-8°;

De la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, a) *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. IV et V, 1876 et 1878, in-8°; b) *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, t. XXXI, n° 1 à 10, janvier-octobre 1878;

De la Société scientifique et littéraire du Limbourg, le tome XIV de son *Bulletin*, 1878, in-8°;

Du Cercle archéologique de Mons, a) le tome XV de ses *Annales*, 1878, in-8°; b) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hainaut*, Introduction, 1878, in-4°;

De M. Léopold Ováry, vice-directeur des Archives royales de Hongrie, à Bude-Pesth, III *Pál pápa és Farnese Sándor Bibornok magyarországra Vonatkozó diplomáciai Levelezései 1555-1549, etc.* (Correspondance diplomatique du pape Paul III avec le cardinal Alexandre Farnèse concernant la Hongrie, 1555-1549, tirée des Archives farnésiennes à Naples, 1879, in-8°);

De M. Reusens, bibliothécaire de l'université de Louvain, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIV, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e livraisons, 1877; t. XV, 1^{re} livraison, 1878, in-8°;

De la direction de l'*Athenæum belge*, les n^{os} qui ont paru de ce journal.

Remerciements et dépôt dans la bibliothèque de l'Académie.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur, à qui il a été écrit, conformément à la résolution prise dans la dernière séance, afin de savoir ce qu'est la « Bibliothèque de Londres, » pour laquelle les publications de la Commission ont été deman-

dées, transmet une communication qu'il a reçue à ce sujet du département des affaires étrangères.

— Par une autre dépêche, M. le Ministre de l'intérieur fait savoir qu'il approuve la résolution que la Commission a prise de confier à M. Léopold Devillers la publication d'un Cartulaire des comtes de Hainaut.

— MM. les questeurs du Sénat envoient, pour les membres de la Commission, des cartes permanentes d'entrée à la tribune réservée de cette chambre pendant la session législative de 1878-1879.

Des remerciements ont été adressés à MM. les questeurs au nom de la Commission.

— M. le lieutenant général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, communique deux dépêches de M. le Ministre de l'intérieur :

La première concernant le désir, exprimé par le conservateur du musée Plantin-Moretus, à Anvers, M. Max Rooses, d'obtenir, pour la bibliothèque de cet établissement, un exemplaire de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*;

La seconde relative aux lacunes existantes dans l'exemplaire des publications de la Commission qui fait partie de la bibliothèque du département des affaires étrangères.

La Commission décide de donner un avis favorable sur la demande faite pour le musée Plantin-Moretus.

Elle charge le secrétaire-trésorier de rassembler les livraisons du Bulletin et les volumes de la Collection des chroniques et cartulaires belges qui manquent à la bibliothèque des affaires étrangères, pour qu'ils soient transmis à ce département.

— Dom Gérard Van Caloen, prieur de l'abbaye de Saint-Benoît de Maredsous (Denée), accuse la réception des publications de la Commission qui lui ont été envoyées avec l'autorisation de M. le Ministre de l'intérieur, et exprime sa gratitude pour cet envoi. « Nous espérons — dit-il — nous montrer dignes de la faveur dont nous avons été l'objet, en poursuivant avec ardeur nos travaux dans le domaine de la science historique, surtout de notre histoire nationale. »

RAPPORT ANNUEL.

Le secrétaire donne lecture d'un projet du rapport annuel à adresser à M. le Ministre de l'intérieur.

Il est adopté dans les termes suivants :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» La Commission royale d'histoire, aux termes de l'article 15 de l'arrêté royal du 28 avril 1869, a l'honneur de venir vous présenter son rapport annuel.

» L'année 1878, Monsieur le Ministre, laisse de douloureux souvenirs aux membres de la Commission, car ils ont eu le regret de perdre, pendant son cours, deux collègues qui avaient toute leur estime et toutes leurs sympathies : M. Jean-Henri Bormans et M. Barthélemy Du Mortier, le premier décédé à Liège le 4 juin, le second le 9 juillet à Tournai.

» M. Bormans avait été appelé, en 1847, à remplacer le savant linguiste flamand J. F. Willems. Il continua la mise en lumière, entreprise par son devancier, des *Brabantsche Yeesten*, chronique rimée de Jean de Boendael ou de Klerk,

et en publia le troisième et dernier volume, qu'il fit précéder d'une discussion savante de toutes les questions qui avaient été soulevées au sujet du poëme de de Klerk, d'une biographie de l'auteur et de l'énumération de ses écrits. M. Bormans enrichit, de plus, le Recueil des Bulletins de descriptions critiques de vieux manuscrits latins, thiois, français, dans lesquelles se montraient la science historique et philologique ainsi que le jugement solide de l'auteur. La longue maladie qui le conduisit au tombeau empêcha seule qu'il ne fournît à nos publications un contingent plus considérable.

» M. Du Mortier faisait partie de la Commission depuis 1858. D'intéressantes notices sorties de sa plume figurent dans la première série de nos Bulletins : on remarqua surtout celles qu'il consacra au poëte tournaisien Philippe Mouskés, à qui il restitua l'honneur d'avoir composé la grande Chronique rimée du XIII^e siècle qui porte son nom. Il avait fait une étude particulière de l'importante Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II, écrite par Renon de France, président du grand conseil de Malines; il se proposait de la publier, et la Commission avait applaudi à ce dessein. Il est vivement à regretter qu'il soit resté sans exécution.

» Le gouvernement a donné, pour successeurs, à M. Bormans M. Charles Piot, et à M. Du Mortier M. Léopold Devillers, qui l'un et l'autre, depuis plusieurs années, prenaient part aux travaux de la Commission en qualité de membres suppléants; il a nommé membre suppléant M. Gilliodts-Van Severen. Il ne pouvait faire des choix qui eussent mieux répondu à nos désirs, et nous regardons comme un devoir de lui en adresser nos remerciements.

» La Commission, qui en 1877 avait augmenté de trois volumes la Collection des chroniques et cartulaires belges, en a fait paraître un seulement pendant l'année qui vient de finir : mais elle en a sept sous presse, dont plusieurs ne tarderont pas à être achevés.

» Le volume qui a vu le jour est le tome I^{er} de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*, à l'édition de laquelle M. Edmond Pouillet consacre ses soins.

» Ce volume, de LXXVI et 658 pages, contient les lettres écrites et reçues par le célèbre cardinal, au nombre de cent vingt-quatre, du 20 novembre 1565 au 29 septembre 1566; plus vingt-huit lettres, du 10 juillet 1561 au 5 avril 1565, tirées la plupart des archives secrètes du Vatican. L'éditeur a joint aux unes et aux autres un grand nombre de notes biographiques et historiques. Les lettres qui sont en espagnol, il les a accompagnées d'une traduction française.

» La *Correspondance de Granvelle* est précédée d'une introduction et d'une préface.

» M. Pouillet rappelle, dans l'introduction, comment, à la fin du XVII^e siècle, furent rassemblés à Besançon, par les soins de l'abbé Boisot, la plus grande partie des papiers laissés par le cardinal; l'usage que plusieurs écrivains firent de cette collection; l'arrêté que M. Guizot prit en 1854 et en exécution duquel tout ce qu'elle contenait d'intéressant devait être publié dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*; l'abandon de cette publication après 1852, alors que neuf volumes des *Papiers d'État de Granvelle* avaient paru, dont le dernier s'arrêtait au 25 novembre 1565; les démarches que, en 1875, la Commission fit pour être autorisée à la continuer

et les résolutions qu'elle prit à ce sujet, quand le gouvernement français eut libéralement mis à la disposition du nôtre toutes les copies qu'il possédait des manuscrits de Besançon. Il expose, après cela, les travaux préliminaires auxquels il s'est personnellement livré avant de remettre le premier volume à l'imprimeur.

» Dans la préface M. Poulet passe en revue les principales correspondances que renferme le volume; il montre ensuite quelles étaient la situation des affaires politiques des Pays-Bas et la situation personnelle de Granvelle au 20 novembre 1565.

» Une table alphabétique des matières et des personnes complète la publication de M. Poulet.

» Les volumes sous presse sont .

» a) Les *Grandes Chroniques de Flandre*, tomes I et II : éditeur, M. le baron Kervyn de Lettenhove ;

» b) Un corps de Chroniques des Pays-Bas, et du Brabant en particulier, écrites en langue flamande : éditeur, M. Charles Piot ;

» c) Le tome VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par M. Alphonse Wauters ;

» d) Le tome III des *Voyages des souverains des Pays-Bas* : éditeur, M. Gachard ;

» e) Le tome VI de la *Chronique de Jean d'Outre-meuse* : éditeur, M. Stanislas Bormans ;

» f) Le *Cartulaire de l'abbaye d'Orval* : éditeur, le P. Hippolyte Goffinet.

» Quatre livraisons du Bulletin, formant ensemble plus de 450 pages in-8°, ont paru dans le courant de l'année.

» Les communications de notices ou d'études histori-

ques et de documents inédits qu'elles renferment sont nombreuses et variées.

» I. — M. Piot y a pris une large part. Il y a de lui quatre notices consacrées à des publications faites en Allemagne, en Hollande, en Espagne, qui concernent notre histoire nationale; une étude sur dom Emmanuel, prétendant à la couronne de Portugal, et la famille de ce prince; une autre étude dont la politique de l'Autriche au pays de Liège, en 1791, est le sujet.

» C'est rendre un service incontestable à tous ceux qui chez nous s'occupent de travaux historiques que de leur signaler les ouvrages, publiés à l'étranger, dans lesquels sont racontés, éclaircis ou discutés des faits se rattachant à nos annales.

» Parmi ceux dont M. Piot rend compte, nous citerons : un Mémoire de M. Von Druffel, de Munich, sur les rapports de Charles-Quint avec la cour de Rome dans les années 1544 à 1546; le Journal, rédigé par Viglius de Zwichem, de la guerre de Smalkalde, où les troupes belges donnèrent des preuves éclatantes de leur valeur : journal dont la mise en lumière est due aussi à M. Von Druffel, qui y a joint un grand nombre de notes, d'éclaircissements et de pièces inédites; un Recueil de lettres sur la découverte et la conquête du Nouveau-Monde (*Cartas de Indias*), magnifique livre publié par ordre du gouvernement de S. M. le roi d'Espagne, où figurent un certain nombre de lettres écrites par des missionnaires belges; un Mémoire de M. Schmolke sur la renonciation de Philippe II à la souveraineté des Pays-Bas; un opuscule d'un Américain, M. Ephraïm Emerton, sur la triple alliance de 1668 qui arrêta les progrès des armes de Louis XIV dans nos pro-

vinces; une Biographie du feld-maréchal prince de Ligne, l'une de nos gloires nationales, par le comte Thürheim; des lettres de Blücher sur ses campagnes de 1813 et de 1815; plusieurs écrits de MM. Guillaume Hertzberg, Frensdorff, Ennen, concernant la Hanse germanique, association commerciale dont différentes villes des Pays-Bas faisaient partie; une Dissertation du docteur Bernhart Scuffert sur la légende de Geneviève de Brabant; une appréciation des œuvres du poëte flamand Jacques Van Maerlant par le docteur Te Winkel; un écrit que M. Gantrelle, professeur à l'université de Gand, a fait insérer dans une Revue bavaroise, et où il traite des populations germaniques établies en Zélande et dans la Flandre occidentale pendant la domination des Romains.

» L'étude consacrée par M. Piot à dom Emmanuel de Portugal se divise en quatre paragraphes. Le premier concerne dom Emmanuel lui-même; le deuxième, son fils aîné, nommé Emmanuel comme lui; le troisième, dom Louis, son second fils; le quatrième, dom Christophe, son frère. Vingt-cinq documents, tirés des Archives du royaume, y sont joints comme pièces justificatives.

» Dom Emmanuel était l'un des deux fils du prieur de Crato, dom Antoine, qui disputa la couronne de Portugal à Philippe II. En 1597 il se réfugia avec son frère en Hollande; il y épousa, la même année, la princesse Émilie, fille de Guillaume le Taciturne. En 1625 les deux époux se séparèrent. Émilie de Nassau alla s'établir à Genève, où elle mourut en 1629. Emmanuel, qui depuis quelque temps déjà travaillait à se réconcilier avec le roi d'Espagne et y était parvenu, vint se fixer à Bruxelles. Il y épousa, en secondes noces, une camériste de l'infante Isabelle, doña

Luisa Osorio, et y mourut le 22 juin 1658, à l'âge de soixante et dix ans.

» Emmanuel, son fils aîné, fut quelque temps au service de Philippe IV; puis il entra dans un couvent de Carmes déchaussés. Ayant jeté le froc aux orties, il passa en Hollande, où les états généraux lui donnèrent une compagnie de cavalerie. Fait prisonnier par les troupes espagnoles en 1658 et ramené à Bruxelles, il demanda qu'on lui permit de rentrer dans son couvent : ce qui lui fut accordé. Mais ce n'était qu'une feinte, car il ne tarda pas à s'enfuir de la maison des Carmes, et ce fut en Hollande qu'il se réfugia de nouveau. Reniant une seconde fois sa religion, il se fit recevoir dans l'église protestante wallonne de Delft; plus tard il se maria avec Jeanne, fille du comte de Hanau.

» Louis, qui avait été pourvu du bailliage d'Utrecht de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, n'ayant pu se faire reconnaître en cette qualité par les états généraux, vint dans les Pays-Bas espagnols; il fut nommé gouverneur de la ville et du château de Binche. Il mourut en 1660.

» Sur dom Christophe on connaît peu de chose; on sait seulement qu'à la suite de démêlés que son frère avait eus avec Maurice de Nassau, il fut exilé à Wesel. On ignore ce qu'il devint depuis.

» Tous ces faits et beaucoup d'autres sont consignés, avec les détails qu'ils comportent, dans la première étude de M. Piot.

» Nous donnerons une idée de la seconde en disant qu'elle se divise en sept paragraphes ainsi intitulés : I. Situation de la politique autrichienne en Belgique et au pays de Liège; II. Influence de la guerre d'Orient sur les affaires

de Liège; III. Immixtion de l'Autriche dans les affaires de Liège; IV. Projet de placer un prince autrichien à Liège; V. Position difficile de l'Autriche au pays de Liège; VI. Tentative d'alliance entre l'Autriche et la démocratie; VII. Chute de la politique de l'Autriche au pays de Liège.

» Plusieurs documents, parmi lesquels nous mentionnerons un mémoire où l'état noble du pays de Liège expose et s'attache à justifier la conduite qu'il a tenue au commencement de la révolution, celle qu'il a été forcé de tenir pendant les troubles, celle encore qu'il a tenue depuis le retour du prince, sont insérés à la suite du travail de M. Piot.

» II. — Deux communications de pièces inédites ont été faites par M. Pouillet.

» L'une comprend douze lettres et actes de l'année 1567 qui faisaient partie des liasses de copies mises par le ministère de l'instruction publique de France à la disposition du gouvernement belge pour la publication de la Correspondance de Granvelle.

» La plupart de ces pièces se rattachent aux négociations de Philippe II et du gouvernement de Bruxelles avec l'empereur Maximilien pendant l'année 1567; un de leurs objets capitaux est la conduite du comte Louis de Nassau qui, avec le bâtard de Hames, travaillait à s'assurer des troupes réunies au siège de Gotha, pour les mener aux Pays-Bas. D'autres concernent l'ambassade que les princes luthériens envoyèrent à la duchesse de Parme, au commencement de la même année, dans l'intérêt de leurs coreligionnaires.

» La seconde communication de M. Pouillet consiste dans un mémoire rédigé, en 1592, par le clergé du diocèse

de Ruremonde, sur la situation où se trouvaient alors les Pays-Bas.

» En 1592 les Pays-Bas étaient dans une situation déplorable, causée par les guerres dont ces provinces avaient été le théâtre depuis un quart de siècle. Tous les ordres de l'État réclamaient à grands cris des mesures propres à y remédier; le clergé du diocèse de Ruremonde, mû par des sentiments de patriotisme, crut devoir s'adresser, à cet effet, directement au roi.

» On ignore l'accueil que Philippe II fit à son mémoire. On peut en juger cependant par les lettres que, dans le même temps, ce monarque adressait au comte de Mansfelt qui, en l'absence du duc de Parme, envoyé en France au secours de la Ligue, était chargé du gouvernement des Pays-Bas. Le 17 février il lui écrivait : « Comme les désordres, faultes et abus, non-seulement au faict de la justice, police et finances, mais aussi endroit la discipline militaire, ont faict le tout fourcourir si avant, comme par diverses voyes j'en suis adverty, je désire grandement que vous et ceulx de mes consaulx commuicquez et advisez quelz expédiens et moyens seroient plus convenables et practicables pour le remède et restablisement des affaires, et que sur ce faictes premièrement ouïr, si bon vous semble, aulcuns de mes consaulx provinciaulx, et eulx les magistratz des villes de leur ressort, afin que, prinse particulière infôrmentation de toutes circonstances et eu vostre advis, je y puisse prendre telle résolution que trouveray estre plus convenable à mon service pour le soulagement de mes bons subjectz et vassaulx. » Le 24 mars suivant il envoyait à Mansfelt des lettres pour les conseils collatéraux et les

conseils de justice des provinces, où il leur ordonnait de déclarer librement au gouverneur général, après mûre communication en leurs collèges, les mesures qu'il y avait à prendre.

» Toutes ces enquêtes, malheureusement, restèrent sans résultat pour les populations de nos provinces. La cour de Madrid avait de bonnes intentions sans doute : mais les moyens lui manquaient pour les réaliser.

» III. — Une notice de M. Gachard a pour objet de faire connaître le jugement porté sur Charles-Quint et sur Philippe II par l'un des premiers écrivains de l'Espagne, qui est aussi l'un de ses hommes d'État les plus éminents, M. Cánovas del Castillo : ce jugement est exprimé dans une lettre qui sert de préface à la *Vie de la princesse d'Eboli* publiée à Madrid, l'année dernière, par don Gaspard Muro.

» Les appréciations de M. Cánovas del Castillo ont eu, comme cela devait être, un grand retentissement. Nous nous bornerons à reproduire ici les lignes par lesquelles il termine le portrait de Charles-Quint, « homme que, selon lui, aucun autre ne surpasse dans l'histoire. » En conclusion, — dit-il — « la vie de Charles-Quint est plus rem-
 » plie encore de traits d'héroïsme et de sentiment que de
 » froids calculs inspirés par la raison d'État, et beaucoup
 » de ses hardies aventures militaires, maritimes, politiques
 » et religieuses ne sont à proposer pour modèle à aucun
 » homme de gouvernement du siècle actuel ni des âges
 » futurs. Des hommes comme Charles-Quint personne,
 » selon toute apparence, n'en verra plus jamais, si ce n'est
 » en ouvrant et en profanant les tombes par une puérole
 » curiosité. »

» IV. — M. Devillers a présenté une notice sur la mort

de Guillaume le Bon, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise.

» Après les Baudouin — dit l'auteur — les comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes ont acquis une belle place dans l'histoire. Guillaume I^{er} surtout était doué des qualités les plus brillantes. Aussi remarquable par sa prudence que par sa générosité, ce prince sut maîtriser l'ardeur de ses pieux chevaliers, mettre la justice en honneur, être favorable aux populations des campagnes, tout en accordant aux villes de ses États des privilèges dans le but d'augmenter leur influence politique et de développer leur commerce et leur industrie. En un mot, son long règne (1504-1557) fut marqué par des institutions utiles. Aussi la mort du bon comte Guillaume causa-t-elle une grande émotion. »

» M. Devillers rapporte les circonstances de cette mort, arrivée à Valenciennes le 7 juin 1557; il entre dans des détails sur les funérailles du prince tant regretté des Hennuyers, sur la tombe qui lui fut érigée, etc. Il donne ensuite un état des dépenses que les funérailles occasionnèrent; une liste de la répartition des sommes léguées aux pauvres par le comte défunt; son testament et le codicille qu'il y annexa.

» Nous venons, Monsieur le Ministre, de passer en revue les communications dues à des membres de la Commission; nous avons à vous parler maintenant de celles dont les auteurs lui sont étrangers.

» V. — Une *Vie de saint Hubert*, ouvrage d'un contemporain, a été communiquée par le P. Charles de Smedt, l'un de nos bollaudistes.

» Occupé à recueillir toutes les pièces relatives à l'his-

toire de saint Hubert, dont les actes doivent être publiés dans un des prochains volumes des *Acta sanctorum*, le P. de Smedt eut, il y a peu de temps, la bonne fortune de rencontrer, à la bibliothèque du grand séminaire de Namur, un texte de la vie originale du grand patron des Ardennes; cette vie originale était restée inconnue jusque dans ces dernières années où un savant allemand en découvrit, dans la bibliothèque de Valenciennes, une copie qu'il s'empressa de publier. Le texte de Namur est d'une écriture de la première moitié du XI^e siècle; il est plus correct que celui de Valenciennes; il offre d'ailleurs avec celui-ci de nombreuses variantes. Ces raisons et l'importance du document pour l'histoire ecclésiastique de la Belgique ont fait penser au P. de Smedt, et la Commission a été de cet avis, qu'il méritait d'être mis en lumière.

» Le savant éditeur reproduit le texte de Namur avec une scrupuleuse exactitude; il indique, dans des notes placées au bas des pages, les variantes du texte de Valenciennes, qu'il a lui-même soigneusement collationné sur le manuscrit.

» Plusieurs questions qui se rapportent à cette biographie de saint Hubert sont examinées par lui dans une sorte de préface qu'il a mise en tête. Il discute notamment la date de la mort du saint, qui est controversée. Selon lui elle doit être fixée au 30 mai 727.

» VI. — M. Alfred Morel-Fatio, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, nous a envoyé un document fort curieux pour l'histoire de don Carlos, le fils infortuné de Philippe II, et qu'il a trouvé dans un des codices du fonds portugais de ce grand dépôt littéraire: c'est une attestation donnée, par le notaire et

secrétaire royal Pedro de Hoyo, le lendemain de la mort de don Carlos, 24 juillet 1568, aux personnes qui avaient été préposées par Philippe II à la garde du prince durant sa captivité.

» Il résulte de cet acte que, lorsqu'il arrêta son fils, le roi commit le soin de le garder et de le surveiller à six gentilshommes qui y sont dénommés, sous la direction de Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli; qu'il leur donna une instruction écrite dont ils s'engagèrent, par serment, à observer tous les points; que ce serment fut prêté par Ruy Gomez entre les mains du duc de Feria, et par les six gentilshommes entre celles de Ruy Gomez; que, le 24 juillet, ces sept personnages supplièrent Philippe II, vu la mort du prince, de les décharger de l'obligation qu'ils avaient contractée; que la même demande fut faite par les huit *monteros* (veilleurs de nuit) de la garde du prince; que le roi fit dire aux uns et aux autres qu'il se tenait pour bien servi d'eux et les déliait du serment qu'ils avaient prêté.

» L'attestation du notaire Hoyo est en espagnol; M. Morel-Fatio l'a accompagnée d'une traduction française.

» VII. — M. L. Galesloot est l'auteur d'une notice portant pour titre : *Revendication du duché de Brabant par l'empereur Sigismond (1414-1457)*.

» Dans ce travail M. Galesloot raconte les tentatives que fit Sigismond, ses négociations avec les ducs Antoine, Jean IV, Philippe I^{er}, Philippe le Bon, ses démarches auprès des états, pour être mis en possession du duché de Brabant, tentatives qu'il poursuivit jusqu'à sa mort, arrivée le 9 décembre 1457. Ce prince prétendait que le Brabant devait lui revenir, non-seulement parce qu'il était dévolu à l'Empire, vu que les femmes n'y avaient pu succéder,

mais encore en vertu du droit d'hérédité, la duchesse Jeanne en ayant fait cession au duc Wenceslas, son frère.

» Un mémoire inédit, en quarante-huit articles, que Philippe le Bon fit rédiger contre les prétentions de l'empereur, est joint à la notice de M. Galesloot.

» VIII. — Les recherches auxquelles M. Charles Potvin a eu à se livrer pour la publication des *Œuvres de Gillebert de Lannoy*, que l'Académie lui a confiée, lui ont donné lieu de recueillir un grand nombre d'indications sur Hugues, seigneur de Santes, frère aîné de Gillebert. Il lui a paru que ces indications pourraient servir à des travaux historiques ou biographiques; il les a réunies en les rangeant selon l'ordre des dates, et il nous les a adressées. La première est de l'année 1408, la dernière de 1456.

» M. Potvin les a fait suivre d'un document qui donne du sens politique du seigneur de Santes une idée avantageuse : c'est un *Avis sur la guerre avec les Anglais*, écrit en 1455, après la conclusion du traité d'Arras, et destiné au duc de Bourgogne et à son conseil. Hugues de Lannoy commence par exprimer le vœu que le roi d'Angleterre accepte les offres qui lui ont été faites à Arras; une paix générale serait un souverain bien, non-seulement pour son royaume, pour la France, pour les États de la maison de Bourgogne, mais encore pour toute la chrétienté. Au cas que ce monarque ne veuille pas y entendre, Lannoy expose avec beaucoup de développements ses idées sur les mesures qu'il y aurait à prendre afin de mettre à l'abri de ses entreprises les pays soumis à la domination du duc. Une chose qu'il recommande particulièrement à Philippe le Bon, c'est de se pourvoir largement de canons, de ribaudquins, de coulevrines : « car — dit-il — il n'est rien

» que les Englès doubtent le plus et dont l'on les puet plus
» grever, avecq les gens de cheval, attendu que, comme
» vous savez, iceulx Englès ne se combattent pas volon-
» tiers à cheval, pour ce qu'ilz n'ont pas gens à ce faire,
» mais à pié. »

» IX. — Enfin, dans une note portant pour titre : *Une page de l'histoire des franchises communales sous Philippe le Bon*, M. Arthur Duverger raconte un fait qui se passa à Lille en 1429. Quelques hérétiques furent, en cette ville, par l'évêque de Tournai et le vicaire de l'inquisiteur de la foi, livrés au bras séculier, avec déclaration que leur biens-fonds étaient acquis au seigneur et leurs meubles à l'Église. Les privilèges des Lillois les exemptaient de confiscation ; le magistrat réclama auprès du duc de Bourgogne. Philippe le Bon, par des lettres du 24 mars 1429 (1430, n. st.), attendu que, de mémoire d'homme, un cas pareil n'était arrivé dans la ville et châtellenie de Lille, ordonna que la sentence de l'évêque et du vicaire de l'inquisiteur, en ce qui touchait le fait des confiscations, fût tenue et réputée pour non avenue.

» M. Duverger donne, d'après un recueil des Archives du royaume, le texte de ces lettres, qui ont été souvent citées, mais presque toujours imparfaitement, par les historiens du nord de la France.

» Vous voyez, Monsieur le Ministre, que les Bulletins de la Commission peuvent fournir d'utiles matériaux aux écrivains qui s'occupent de nos annales. La Commission remplit ainsi l'un des objets confiés à ses soins par les dispositions qui forment son règlement organique.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre haute considération. »

PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 1879.

La Commission règle, ainsi qu'il suit, le programme de ses travaux pour 1879 :

M. Kervyn de Lettenhove achèvera la publication des Grandes Chroniques de Flandre en deux volumes,

Et M. Piot, celle des Chroniques en langue flamande.

Le tome VI de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par M. Alph. Wauters; le tome III des Voyages des souverains des Pays-Bas (éditeur, M. Gachard); le tome VI de la Chronique de Jean d'Outremeuse (éditeur, M. Stanislas Bormans); le tome II de la Correspondance du cardinal de Granvelle (éditeur, M. Edmond Pouillet); le Cartulaire de l'abbaye d'Orval (éditeur, le P. Hippolyte Goffinet), se continueront.

M. Devillers mettra sous presse le Cartulaire des comtes de Hainaut.

BUDGET POUR 1879.

La Commission s'occupe de la formation de son budget pour l'exercice 1879, lequel elle doit soumettre à l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur, conformément à l'article 19 de son règlement organique.

Elle en arrête successivement les différents articles.

COMMUNICATIONS.

M. Piot communique :

1° Une note sur trois ouvrages publiés en Allemagne et qui contiennent des faits ou des documents relatifs à l'histoire de Belgique;

2° Un travail intitulé : *Correspondance du comte Charles de Cobenzl au sujet de la guerre de Sept ans.*

Ces deux communications seront insérées au *Bulletin*.

— M. Galesloot a adressé à la Commission une notice intitulée : *L'inféodation de la seigneurie de Jever au duché de Brabant et au comté de Hollande. — La seigneurie de Kniphausen également inféodée au duché de Brabant.*

Sur le rapport et la proposition de M. Alphonse Wauters, à qui elle a été renvoyée, la Commission en décide l'insertion au *Bulletin*.

« Cette notice — dit M. Wauters dans son rapport — complète les détails qui ont été donnés sur le même sujet par notre collègue M. Gachard, et fait connaître les noms des seigneurs qui se transmirent successivement, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les terres de Jever et de Kniphausen, transformées en liefs du Brabant.

» Dans la première partie du XVI^e siècle, il semblait que l'autorité des princes des Pays-Bas, devenus en même temps chefs de l'Empire, dût s'accroître et s'affermir dans les parties septentrionales de ce dernier. La réunion aux anciens domaines de la maison de Bourgogne de l'héritage des ducs de Gueldre et de la principauté épiscopale d'Utrecht promettait aux seigneurs de Jever une existence paisible, sous la protection de suzerains puissants. Mais les troubles religieux qui agitèrent nos provinces et l'Allemagne aux XVI^e et XVII^e siècles ruinèrent ces espérances, et ce ne fut pas sans peine que le lien féodal qui unissait Jever et Kniphausen au Brabant fut maintenu.

» Les états généraux des Provinces-Unies, comme ayant succédé aux prérogatives des comtes de Hollande, et les

rois de Danemark, essayèrent plus d'une fois, mais sans succès, d'attenter aux droits des rois d'Espagne, ducs de Brabant. M. Galesloot a recueilli sur ces faits intéressants des particularités très-curieuses et qu'on lira, sans nul doute, avec intérêt.

» L'auteur ne s'est pas borné à nous faire connaître l'histoire féodale des deux villes dont nous venons de parler : il a également complété ce que l'on connaissait des annales du château de *Ringelberge* ou Rimbourg, situé près de la Worm, dans le duché de Juliers, et a énuméré, avec son exactitude habituelle, les vassaux qui s'en sont transmis le domaine direct depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. »



COMMUNICATIONS.

I.

Sur quelques publications historiques faites en Allemagne.

(Par M. CHARLES PIOT, membre de la Commission.)

I. — Robert Arnold, *Beiträge zur Kritik karolingischer Annalen* (Robert Arnold, Mémoires relatifs à la critique des Annales carlovingiennes), Königsberg, 1878, in-8°.

Les Comptes-Rendus des séances de la Commission royale d'histoire ont donné lieu à cette publication. En examinant dans ce Recueil (1^{re} série, t. VIII, p. 168) un extrait des *Annales S^{ti} Maximiani* que le baron de Reiffenberg y a imprimées d'après un manuscrit du P. Wiltheim, M. Arnold a reconnu différents emprunts faits à des écrits déjà connus. A son avis le texte de Wiltheim diffère peu de la chronique si connue de Frédégaire, de celle de Beda, et du *Chronicon Moissiacense*. Il renferme aussi

des passages, tirés du *Liber Pontificalis* par le diacre Paulus Warnefridi, et de l'*Historia gentis Langobardorum* du même écrivain, des *Annales Mosellani*, et des *Annales Petaviani*.

A l'appui de sa manière de voir, l'auteur reproduit différents textes de ces écrits, les compare et en fait une critique approfondie.

Une dissertation de ce genre sur les *Annales Hersfeldienses*, comparées aux *Annales Hildesheimenses*, *Quedlinburgenses*, *Weissenburgenses*, et de *Lambertus Schaffnaburgensis*, avait déjà été publiée par M. Waitz dans Pertz, *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VI, p. 665. Dans les *Monumenta Germaniae* (t. III et t. V), il en est également parlé.

Les §§ 2 et 3 du livre de M. Arnold sont consacrés à l'examen du texte des *Annales Mosellani* et de celui des *Annales Laureshamenses* à partir de 786. Au § 4 il parle des *Annales Petaviani* jusqu'en 771, et des rapports qu'ils ont avec les *Annales Mosellani* et *Laureshamenses*. Dans les §§ suivants il analyse les *Annales Petaviani* jusqu'en 799, la dernière partie des *Annales Guelferbytani*, ceux dits *Almannici* de 790 à 799, de Murbach, les *Annales Sangallenses* et les petites annales bavaoises.

Quant aux *Annales de la Cour*, il fait connaître les écrits au moyen desquels elles semblent avoir été composées.

Aux parties 2, 3, 4 et 5 M. Arnold traite des *Annales Tiliari*, des *Annales Laubacenses* et de leur groupe, partie qui intéresse spécialement notre pays, puis des *Annales Barcionenses* et *Monasterienses*.

Les comparaisons si ingénieusement établies des diffé-

rents textes de ces écrits, sont faites avec le plus grand soin. Elles démontrent que les plagiaires sont de tous temps, et font connaître les différences des dates assignées par les annalistes au même événement.

II. — *Briefe und Acten zur Geschichte des Dreissig-jährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. Vierten Band* ; ou selon le second titre : *Die Politik Baiierens 1691-1607. Erste Haelfte. Bearbeitet von Felix Stieve* (Lettres et actes concernant l'histoire de la guerre de Trente ans, pendant la période de l'influence prépondérante des Wittelsbach, t. IV, ou selon le second titre : La politique de la Bavière de 1591 à 1607. Première moitié. Publié par Félix Stieve), Munich, 1878, in-8°.

La Commission d'histoire, annexée à l'Académie royale des sciences à Munich, vient de publier ce volume, dû à la plume de M. Stieve.

Il est parfaitement inutile, croyons-nous, d'entrer ici dans des développements au sujet de la part si importante prise par l'Espagne à la célèbre guerre de Trente ans, en se servant de l'intermédiaire de la Belgique. Il nous semble aussi superflu d'indiquer ici les motifs de cette intervention, et de faire connaître les mobiles qui engagèrent l'Espagne à s'entendre avec la Bavière dans les questions politiques et religieuses soulevées à cette époque. Tous ces faits sont trop connus pour que nous insistions sur ce point.

Pendant la guerre de Trente ans la Belgique était devenue, par suite de la cession des Pays-Bas faite en faveur des archiducs Albert et Isabelle, un grand centre de la diplomatie catholique en Europe. Toutes les correspon-

dances politiques des princes, qui avaient embrassé le parti de l'empereur, aboutissaient autant à Bruxelles qu'à Vienne.

Personne ne s'étonnera dès lors de voir figurer dans le livre de M. Stieve plusieurs documents puisés aux Archives du royaume à Bruxelles, spécialement dans la collection, dite Secrétairerie d'État allemande.

Relever ici tout ce qui se trouve dans ce travail, ce serait faire le résumé de toute l'influence de la maison de Wittelsbach sur les affaires d'Allemagne et de la part qu'elle prit aux luttes religieuses dans ce pays. Force nous est d'indiquer ici d'une manière sommaire seulement les passages relatifs à la Belgique.

Ceux-ci concernent les efforts faits par Ernest de Bavière, évêque de Liège, de Fresingue, d'Hildesheim, de Munster et archevêque de Cologne, dans le but de faire jouir ses états d'une neutralité complète. C'était sans doute un prince doué d'excellentes qualités, actif et intelligent; mais il ne comprit pas que de bonnes intentions, sans la force armée, sont des chimères. Les pays de Cologne et de Liège devinrent en quelque sorte le théâtre de la guerre entre les Provinces-Unies et les Espagnols, envoyés de Belgique. Des villes furent prises et reprises par les belligérants. Le pays de Liège fut tellement appauvri par les invasions de ces étrangers, qu'il ne put plus payer les contributions. M. Stieve rend aussi compte des négociations entreprises par Ernest avec les Hollandais, les Espagnols et les Français pour la neutralité du pays de Liège. Les chapitres IV et V de la troisième partie donnent à ce sujet les renseignements les plus circonstanciés, tirés en grande partie de documents inédits.

Au chapitre II de la seconde partie sont renseignées les négociations entreprises par l'empereur dans le but de pacifier les Pays-Bas en 1891.

M. Stieve a employé dans ce livre une excellente méthode. Pour ne pas interrompre son récit par des détails trop minutieux, il a rejeté en note un grand nombre de particularités, très-intéressantes, sans doute, mais qui devaient nécessairement le gêner dans sa narration. Il a de cette manière satisfait à tous les goûts. Les personnes aimant les résumés faits avec discernement les trouveront dans le texte, celles qui ont une préférence pour les détails en trouveront à foison dans les notes. Tout y est justifié par des citations de textes et les indications des sources

III. — *Feldmarschall Fürst Blücher von Wahlstatt* (Le feld-maréchal prince Blucher de Wahlstatt), par Frédéric Wigger, Schwerin, 1878, in-8°.

C'est la biographie la plus complète que nous ayons lue du célèbre généralissime prussien. Aux recherches faites par ses devanciers, M. Wigger ajoute les particularités qu'il a recueillies dans une quantité considérable d'actes et de correspondances inédits. Celles-ci lui ont été fournies par des membres de la famille du prince, des descendants de personnes avec lesquelles il a été en relation, par les dépôts publics et privés d'archives et par celui de l'état-major prussien. Ces communications ont permis à l'auteur de faire connaître une foule de renseignements, restés plus ou moins inconnus, sans cependant en surcharger sa narration.

Toutes ces sources sont indiquées d'une manière géné-

rale à l'avant-propos; jamais elles ne sont citées ni dans le texte, ni dans les notes.

Le chapitre qui intéresse la Belgique est celui intitulé : *Feldzug von 1815* (Campagne de 1815, pp. 225 à 288). L'arrivée de Blucher à Liège, la bataille de Ligny, celle de la Belle-Alliance, les mouvements des troupes sur la Dyle à Wavre, à Limal y sont décrits en connaissance de cause.



II.

*Correspondance du comte Charles de Cobenzl au sujet de
la guerre de Sept ans.*

(Par M. CHARLES PIOT, membre de la Commission.)

Les publications concernant la guerre de Sept ans ne font guère défaut, ni sous le rapport militaire, ni sous celui de la politique. Il suffit de se rappeler les noms des écrivains les plus connus qui se sont occupés de ces événements. Tels sont, par exemple : Lloyd, Coxe, Tempelhof, Arhenholz, Retzow, les officiers de l'état-major prussien, Stuhr, Schäfer, von Arneth, Vizthum, von Ranke, Filon, etc.

M. Gachard, archiviste général du royaume, vient de faire classer et relier une correspondance relative à cette guerre et conservée aux Archives du royaume à Bruxelles, dans la collection dite : Secrétairerie d'État et de Guerre. Ces lettres ont été échangées entre le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine aux Pays-Bas, et des officiers autrichiens ou français et des personnages de l'époque.

Au point de vue de la tactique militaire, cette correspondance est d'un grand intérêt. On y trouve des renseignements sur les mouvements des troupes, la composition de différents corps d'armée, des rapports d'espions, des lettres adressées aux généraux par d'autres chefs, parfois aussi des copies de rapports adressés par le général de Kettler à de Kaunitz, chancelier de l'empire.

Le lecteur se demandera, sans doute, comment un ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas s'occupait de questions militaires?

A cette demande, de Cobenzl répond lui-même par deux lettres adressées, les 16 et 28 juin 1758, au baron de Kettler. Il désire, dit-il, des informations précises sur les opérations des armées de France et de Hanovre, et spécialement sur leurs positions et celles de l'ennemi. La cour de France, ajoute-t-il, ayant reconnu cette nécessité, a ordonné elle-même au comte de Clermont de lui fournir des renseignements semblables soit par voie directe, soit par l'intermédiaire de M. Lesseps, ministre de France à Bruxelles. « Personne en ce país, continue le comte de » Cobenzl, ne peut avoir un intérêt plus décidé que moi, » par rapport au bien-être du royal service de notre » auguste souveraine et de son peuple confié à mes soins, » d'être informé et exactement instruit des mouvemens de » l'armée à laquelle vous êtes attaché. » Cobenzl avait, en effet, pendant l'absence du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, un intérêt particulier à connaître les événements dont ces provinces étaient en quelque sorte la cause première. M. von Ranke l'a fait voir dans son remarquable travail : *Ursprung des Siebenjährigen Krieges*.

Le tome I^{er} (années 1758 à 1759) comprend la correspondance : 1^o du baron de Kettler, chambellan et général-major au service de l'Autriche, pendant son séjour à Cologne; 2^o de M. Eichenbrender, sénateur en cette ville; 3^o du général L. Obry, secrétaire du baron de Kettler. Ces deux derniers correspondants remplaçaient de Kettler pendant l'absence de celui-ci. Une des lettres d'Obry, datée de Cologne, 13 juin 1759, donne des renseignements sur l'esprit des habitants du pays occupé par les troupes fran-

çaises. « Ces habitants, dit-il, sont des espions éternels de toutes nos manœuvres. Ils instruisent de tout l'ennemi, lui fournissent toute l'aisance possible pour toutes les opérations, et sont enivrés d'un tel fanatisme, que s'il faisoit un coup d'éclat, nous verrions un soulèvement presque général dans l'Empire. » C'était la preuve la plus évidente des sympathies de ces populations pour la Prusse.

Le tome II (de 1760 à 1761) et le tome III (de 1762) renferment des correspondances avec les mêmes personnages.

Le tome IV (de 1759 à 1760) comprend la correspondance avec le major Draize, au service d'Autriche, chargé spécialement de suivre l'armée française et de s'enquérir au quartier général des marches des différents corps pour que le gouvernement des Pays-Bas pût prendre les mesures nécessaires à leur entretien et logement dans nos provinces. Le major Draize fournit rarement à de Cobenzl des renseignements sur les événements militaires qui pouvaient intéresser les Pays-Bas.

Le tome V (de 1758 à 1762) renferme la correspondance du colonel Hartopp, au service autrichien, envoyé à l'armée française pour aider le baron de Kettler dans sa mission. De Cobenzl le chargea, en outre, de lui faire part des nouvelles les plus intéressantes. Dans cette correspondance se trouve une lettre contenant des renseignements sur la conduite des volontaires belges au service de l'Autriche, conduite qui n'a pas toujours été appréciée à sa juste valeur. Nous reproduisons ici cette lettre en entier :

MONSEIGNEUR,

M. de St-Germain arriva ce matin à la vue de Corbach, aiant avec lui deux brigades d'infanterie et les volontaires de

Flandre. Il avoit été obligé de laisser le reste de son armée dans les communications, afin que l'ennemi ne s'y poste et empêche l'arrivée du convoi qui nous vient de Hagen, ainsi que M. Dauset avec les douze bataillons qui sont à ses ordres. M. le maréchal de Broglie arriva à Corbach en même tems que nous, et, vers les 7 heures, nos volontaires de Flandre commencèrent à escarmoucher avec les troupes légères du corps du prince héréditaire de Brunswick, fort de quinze à seize mille hommes, qui longoit le côteau qui nous estoit opposé, pour occuper la hauteur sur laquelle nous étions formés en nous prenant en flanc. Une grande partie de la côte de cette hauteur étoit garnie de bois jusqu'à la plaine. L'ennemi s'en étoit déjà emparé. M. de St-Germain eut ordre de les déloger. On le renforça de quelques brigades d'infanterie. Nous entrâmes dans le bois, vers les huit heures et demie, et après un feu opiniâtre qui dura jusqu'à près de trois heures après-midi, M. de St-Germain les en délogea entièrement et les obligea à une prompte retraite. Quoique nos brigades étoient très-fatiguées du peu de tems que nous avons employé pour venir de Dortmund jusqu'ici en traversant le pays le plus difficile pour les troupes, et avec une pluie continuelle, elles ont chargé avec une valeur étonnante. La confiance que le soldat et l'officier ont dans M. de St-Germain en est peut-être la grande cause. Aussi fait-il manœuvrer les troupes avec un sens-froid et une bonté infinie. J'écrirai demain plus amplement à V. E., puisque le tems m'empêche de le faire aujourd'hui.

J'ai l'honneur, etc.

HARTOPP.

Corbach, le 10 juillet (1760).

Vivement contrarié de la relation officielle publiée à propos de ce combat, Hartopp écrivit seulement six jours plus tard à de Cobenzl la lettre suivante :

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pu envoyer à V. E. la relation du combat du 10 de ce mois, parce que celle qui a paru par ordre de M. de Broglio étoit fautive en tout. Tout le monde en a murmuré très-hautement, et M. le duc la désavoue. Il a envoyé un officier qui lui est apparenté pour porter la nouvelle à S. M. l'impératrice. Mais jusqu'ici le contenu de la relation, dont il est chargé, est ignoré à notre réserve. Pour ce qui concerne la manœuvre de M. de St-Germain, en quoi consiste véritablement tout ce qui s'est passé d'essentiel dans cette journée, elle consiste en ce que j'ai mandé à V. E. le jour même de l'affaire. Il n'avoit que deux brigades d'infanterie et les volontaires de Flandre avec lesquels il étoit arrivé. Il a retenu l'ennemi pendant quatre heures et demie; et ayant pour lors reçu deux brigades de renfort, et M. le maréchal aiant fait attaquer en même tems les bois de notre droite, dont les batteries nous prenoient en flanc (ainsi que M. de St-Germain avoit fait demander), nous repoussâmes entièrement l'ennemi et nous l'obligeâmes à une retraite très-précipitée, dont notre général auroit tiré parti s'il avoit eu de la cavallerie à sa disposition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

HARTOPP.

Du camp de Constance, le 16 juillet 1760.

Les protestations de Saint-Germain contre la relation officielle de ce combat lui valurent plus tard son rappel. Il avoit eu le tort de s'attribuer parfois le succès de la journée et d'avoir mis sur le compte des autres généraux quelques-unes de ses fautes (1).

(1) Voir von Arneth : *Siebenjährige Krieg*, t. 1^{er}, p. 530. Marie-Thérèse disoit de lui : *St-Germain macht sich über ganz weis, schiebt alles auf die andern*.

Hartopp était un correspondant actif et intelligent, qualités qui portaient ombrage au baron de Kettler. La jalousie de celui-ci empêcha Hartopp de mettre complètement son mandat à exécution. Par suite de cette circonstance, de Cobenzl fut obligé d'envoyer sur place un autre correspondant : O Flannagan, lieutenant général au service de l'impératrice-reine, le remplaça.

Le tome VI (de 1759 à 1760) comprend toute la correspondance d'O Flannagan. Le but de sa mission est suffisamment expliqué par de Cobenzl, dans la lettre suivante qu'il lui adressa. Celle-ci fait connaître aussi ce que la correspondance renferme :

Bruxelles, le 8 août 1759.

A M. OFFLANNAGAN.

Vous jugerez aisément, Monsieur, de quelle importance il est pour le service royal que le gouvernement général des Pays-Bas soit exactement informé de tout ce qui se passe à l'armée française. La cour l'a reconnu et a chargé le général baron de Kettler dès sa première mission à écrire exactement à Bruxelles. Je l'en avois requis à différentes reprises.

Je lui ai envoyé une personne affidée d'ici pour s'en servir, tant pour écrire que pour me porter les nouvelles par courrier; mais tout cela n'a abouti à rien. On nous a laissé sans nouvelles, et celles que l'on nous écrivoit de tems en tems étoient déjà publiques, au point que j'ai été obligé de m'en plaindre à la cour. Mais les ordres itératifs que reçut M. de Kettler ne produisirent pas plus d'effets.

Nous erûmes que cela seroit passé par la mission de M. Hartopp. Mais malheureusement la jalousie que M. de Kettler conçut contre lui, l'empêcha d'écrire. Et il falloît recourir à un troisième moyen que S. E. M. le comte de Kaunitz avoit imaginé lui-même, c'étoit d'envoyer un officier d'ici au quartier

général de l'armée française, de le charger du soin de concerter les marches-routes pour tout ce qui passeroit de l'armée en France par les provinces de ce gouvernement, en lui enjoignant d'être exact à écrire tous les événements de la campagne.

Faute d'autres, S. A. R. choisit le major Draize qui est muni d'une instruction bien détaillée, d'un chiffre et du même homme pour écrire et pour courrier que l'on avoit envoyé la campagne précédente à M. de Kettler.

Et c'est encore peine perdue. Draize ne sait rien et n'écrit rien. Et nous ne savons pas à Bruxelles où l'armée de France se trouve, ni ce qu'elle fait ou ne fait pas.

Ce long détail doit vous préparer à la prière que j'ai à vous faire par ordre de S. A. R., c'est de vous charger de la commission qu'avoit M. Draize. S. A. R. n'attend que votre réponse pour le rappeler sous d'autres prétextes, et pour lui enjoindre de vous remettre ses instructions, son chiffre et l'homme qui lui a été donné.....

Cette correspondance est beaucoup plus intéressante que celles de ses prédécesseurs. Elle renferme des relations très-complètes des faits d'armes.

Le tome VII est consacré aux correspondances avec les généraux et officiers français : marquis d'Amézaga, brigadier des armées du roi (1758); comte d'Andelau, lieutenant général au service français, commandant des troupes établies dans les villes du Bas-Rhin. On y trouve des détails sur les événements dans les environs du duché de Limbourg pendant son séjour à Liège; marquis d'Armentières, lieutenant général, commandant l'armée du roi sur le Bas-Rhin (1759). — Les faits relatés dans ces correspondances n'ont pas une grande importance. Ce sont le plus souvent des détails sur les marches des troupes, rarement sur les faits d'armes.

Le tome VIII est consacré à la correspondance du marquis du Barail, lieutenant général au service du roi (1760 à 1761). Cet officier résidait à Dunkerque, d'où il écrivait à de Cobenzl concernant différents faits relatifs à des espionnages. On prétendait que le roi de Prusse et les Anglais employaient à titre d'espions plusieurs officiers au service de la Hollande, mis à la demi-solde. Ils étaient l'objet de la surveillance continuelle des autorités militaires. Leurs lettres étaient scrutées par les percepteurs des bureaux de poste d'une manière toute particulière.

On trouve, en outre, dans ce même volume les correspondances : 1° du maréchal de Belle-Isle, de 1758; 2° du général de Besenval, maréchal de camp (1758); 3° du général de Boccarde, maréchal de camp, commandant à Ruremonde (de 1758 à 1760); 4° du marquis de Brassac, lieutenant général des armées du roi, commandant dans la Basse-Normandie (1761); 5° du duc de Broglie, lieutenant général, commandant en chef les armées du roi en Allemagne (de 1759 à 1760); 6° du marquis de Castries, lieutenant général au service du roi (de 1758 à 1761). Au nombre de ces lettres, il en est une relative à l'invasion faite en Belgique par un parti de dragons hanovriens fort de 100 hommes venus de Ruremonde. Dans cette lettre, datée de Tirlemont, 5 juillet 1758, à minuit, on lit ce qui suit :

Je n'ai appris que hier, à Liège, à 11 heures du soir, qu'un parti de cent hussards ou dragons avoit passé par les bruyères et avoit pénétré dans le Brabant par Haelen, qu'il avoit fait contribuer Tirlemont et qu'il marchoit sur Louvain. En conséquence, je donnay ordre sur-le-champ au régiment des dragons que j'ay sous mes ordres de monter à cheval. A trois heures, je suis parti de Liège.

J'ay appris à S^t-Trond que les ennemis se retiroient sur le Demer. J'y ai fait passer tout de suite deux cents dragons qui iront ce soir jusques à Diest, qui est l'endroit où l'on présume dans ce pays qu'ils passeront. Sur les nouvelles que j'apprendray, je tâcheray de les joindre ou de les faire couper dans leur retraite. J'ay toujours mis la plus grande célérité à ma marche, afin d'exécuter les ordres que j'ay reçus de considérer la conservation des Pays-Bas comme aussi intéressante que celle des États du Roy.

J'apprends dans l'instant que les ennemis ont passé le Demer, à six heures, à Arschot, et qu'ils vont sur Herenthals, et il est vraisemblable que de là ils se retireront sur Peer. Mais comme j'ay eu nouvelle d'un autre côté qu'ils peuvent se jeter sur Lierre pour y enlever le bourgemaître, j'y ay dépêché un staffete dans l'instant au magistrat pour l'en prévenir.....

CASTRIES.

Pendant cette petite invasion, l'ennemi eut le temps de frapper la ville de Tirlemont d'une forte contribution et d'enlever dix otages. Toutes les autres lettres roulent en partie sur les dispositions à prendre pour garantir le Brabant de nouvelles invasions. 7° de Chevret, lieutenant général commandant les armées du roi sur le Bas-Rhin (de 1758 à 1761); elle concerne en grande partie le logement des troupes; 8° du marquis de Contades, maréchal des armées du roi, commandant en chef son armée sur le Bas-Rhin (1758-1759); elle est consacrée à des affaires d'administration militaire.

Le tome IX contient la correspondance : 1° d'Ennery, brigadier des armées du roi, commandant les troupes françaises, à Diest (1763); elle traite d'une dispute entre des paysans et les dragons français pendant un jour de foire en

cette ville ; 2° de Gaiot , intendant de l'armée du roi sur le Bas-Rhin (1758), au sujet des logements des troupes, de l'organisation d'un régiment de cavalerie et de son entretien ; 3° du comte de Graville, lieutenant général des armées du roi (1758) ; elle a trait à la défense des côtes de la Flandre ; 4° de Hallet, colonel des volontaires liégeois (1758), et roulant spécialement sur un sieur Collignon, ci-devant lieutenant-colonel au service de la Hollande, qui avait guidé la troupe hanovrienne pendant son invasion en Belgique ; 5° de la Rocque, maréchal de camp, commandant les troupes du roi au pays de Liège (1761) ; 6° du comte de Merle, commandant du corps des mousquetaires, concerne des logements ; 7° de Militerny, colonel (1761) ; 8° du chevalier de Monbrun, commandant pour la France à Liège (1761) ; elle concerne le recrutement et les précautions à prendre pour que l'ennemi n'arrive pas aux Pays-Bas ; 9° du baron de Montmorency, commandant du corps de la gendarmerie française à Liège (1762) ; du chevalier de Muy, lieutenant général au service du roi, commandant sur le Bas-Rhin (1760) ; il y est question seulement de logements.

Le tome X comprend tout entier la correspondance du comte de Polignac, maître de camp, commandant à Ruremonde (1760 à 1761). Il y parle de vols commis aux magasins, de quelques faits d'armes et de mouvements de troupes. Les dernières lettres sont les plus remarquables.

Le tome XI : correspondances avec divers, tels que : le comte de Bentheim, à Wilzingen ; De Créance, à Crevelt ; Dupuy, à Cassel ; de l'Escaille, bailli à Wavre ; le major Ghislain, à Ruremonde ; Huybrechts, juge des droits d'entrée et de sortie, à Louvain ; de Kinkel, conseiller de l'administration, à Clèves ; le vicomte de Lardenois, bourgmestre, à

Tirlemont (cette correspondance se rapporte spécialement aux dix otages enlevés par le parti de dragons hanovriens qui avait pénétré en Brabant les 4 et 5 juillet 1758); le comte de Maillebois; le général Piza; J. de Quenonville; de Tiége, bailli de Kerpen et Lommersom; vicomte Vilain; De Villers, lieutenant-prévôt de la Roche (de 1759 à 1760). La correspondance de Villers est la plus curieuse du volume.

A la suite de certains différends avec le comte de Grunn, prévôt de La Roche, différends sur lesquels il s'étend longuement dans une de ses lettres, De Villers s'expatria, se rendit à Liège, à Paris, à Lubeck, dans le Mecklenbourg, et servit de secrétaire à M. de Champeaux, envoyé de France à Hambourg. Par sa position, il put fournir au comte de Cobenzl des renseignements très-précis sur les opérations militaires, spécialement sur celles des Russes. Il y donne même un tableau de la composition de leur armée, mise sous le commandement du général comte de Fernier. Parfois il fournit sur la conduite des troupes prussiennes des détails qui ne sont nullement en leur faveur, ou le comprend facilement de la part d'un ennemi. Le roi de Prusse n'y est pas épargné. A propos des repas de ce monarque, De Villers débite des faits qui sont en opposition formelle avec les habitudes sobres et réglées des Hohenzollern et spécialement de Frédéric le Grand. Dans une de ses dernières missives, il parle d'une lettre qu'il a reçue d'un ministre étranger, résidant à la cour de Berlin, dont il refuse de faire connaître le nom. Voici un extrait de cette lettre :

... Le roi de Prusse ne peut plus tirer ni hommes, ni argent de ses États. Il n'a plus de ressources que la fabrication de ses

fausses monnoyes, les subsides de l'Angleterre et les brigandages qu'il peut faire commettre. Aussi paroît-il dans l'intention de faire les plus grands efforts d'esprit dans le cours de cette campagne, pour pouvoir trouver ailleurs des ressources qui lui donnent les moyens de soutenir la guerre l'année prochaine. Ayant remarqué que pendant ces deux dernières campagnes la cavalerie avoit été détruite, au milieu de l'été, il a fait dresser un nombre prodigieux de chevaux à Berlin et ailleurs, qu'il tient en réserve pour remonter, pendant le cours de cette campagne, sa cavalerie qui ne pourroit pas s'achever.....

S'il en étoit ainsi, Frédéric n'avoit pas perdu son génie au milieu des libations que De Villers lui reproche. Il sut, au contraire, se tirer admirablement d'affaire, et poser les premiers jalons de la future puissance de la Prusse.

La collection précitée de la secrétairerie d'État et de Guerre renferme encore quatre autres volumes qui, sans avoir la même importance, font suite à ceux décrits plus haut. Ils renferment la correspondance de Cobenzl : 1° avec le baron de Kettler ou d'autres officiers et personnages, pendant les années 1762 et 1763, pour le recrutement de troupes; 2° avec le général-major de Burmann et d'autres officiers durant ces mêmes années et dans le même but; 3° avec le baron de Munich-Bellinghausen et le comte de Starhemberg touchant l'occupation et la prise de possession, en 1762 et 1765, de Wesel et de Gueldre, villes sises au pays conquis sur le roi de Prusse; 4° avec le comte de Pergen sur le même objet, en 1762 et 1765.



III.

L'inféodation de la seigneurie de Jever au duché de Brabant et au comté de Hollande. — La seigneurie de Knipphausen également inféodée à ce duché.

(Par M. L. GALESLOOT, chef de section aux Archives du royaume.)

En 1854, M. le secrétaire de la Commission d'histoire a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale* (1), une notice où il explique comment la seigneurie de Jever (2) devint un fief brabançon. Avant de fournir des éclaircissements nouveaux sur ce sujet, il est indispensable de déta-

(1) T. XXI, 1^{re} partie, p. 112.

(2) C'était à propos de l'achat qu'avait fait alors la Prusse d'un territoire qui lui permettait d'établir un port de guerre sur la Jahde, où Jever est situé. Les journaux allemands s'occupèrent alors de cette seigneurie.

« Jever, ville du grand-duché d'Oldenbourg, chef-lieu de la seigneurie et du bailliage qui portent son nom, sur un canal qui conduit dans la mer du Nord par 55°, 54', 50" de latitude N., et 5° 52' 41" de longitude E., 4,258 habitants. Port de mer, tannerie, distillerie, fabrique de tabac; vieux château. — SEIGNEURIE. 560 kilomètres, contenant 19,000 habitants. Arrosée par les embouchures de la Jahde; sol très-fertile. Le bailliage compte 7,000 habitants. » (Bescherelle aîné, *Grand Dictionnaire de géographie universelle*.)

cher de la notice de M. Gachard un assez long passage. Il servira en quelque sorte d'introduction.

En 1552, les ville, château, seigneurie et pays de Jever étaient possédés par deux sœurs, Anne et Marie, qui les tenaient de leur frère Christophe, lequel les avait hérités de leur père, Edon Wimecken. Les deux dames de Jever, ayant, sans doute, besoin d'un protecteur qui les garantît des entreprises de leurs voisins (1), offrirent à l'empereur Charles-Quint de mettre leurs personnes, leurs biens et leurs sujets sous son obéissance, comme duc de Brabant et comte de Hollande; de le reconnaître, ainsi que tous ses hoirs et descendants, ducs et comtes, pour leurs seigneurs féodaux et supérieurs, et, dès lors en avant, de relever et tenir en fief héréditaire d'eux leurs ville, château, seigneurie, appartenances et dépendances; de leur en faire foi et hommage, ainsi que leurs vassaux de Brabant et Hollande y étaient obligés; de les ouvrir à leurs troupes, chaque fois qu'ils le demanderaient; enfin, de les servir perpétuellement, à leur réquisition, avec dix hommes à cheval bien montés et équipés, auxquels elles ajouteraient, si elles en étaient également requises, cinquante autres hommes à cheval et cinq cents hommes à pied, pourvu que la solde de ceux-ci ne fût pas à leur charge.

En échange, elles demandaient, d'abord, que l'empereur, pour lui, ses hoirs et héritiers, les reçût et les laissât dans la jouissance et possession des ville, château, seigneurie, pays de Jever, appartenances et dépendances, avec tous droits, hauteurs, seigneuries et prééminences, tels qu'elles et leurs prédécesseurs en avaient joui et les avaient possédés justement

(1) Ces voisins, mal disposés, étaient Balthasar, seigneur d'Esens, un très-remuant personnage, Enno, comte d'Oost-Frise, et Jean, comte d'Oldenbourg. (L. G.)

jusqu' alors, sauf et réservé à S. M. I., ses hoirs et héritiers, ducs de Brabant et comtes de Hollande, l'inféodation et service ci-dessus énoncés, et, en outre, le son de cloche et supériorité, tant seulement; ensuite que Sa dite Majesté les prit, avec leurs biens et sujets, en sa protection et sauvegarde, en s'engageant à les défendre contre toute force, violence, oppression et injure, de quelque part qu'elles vinsent.

Charles-Quint accepta l'offre qui lui était faite et s'obligea à remplir les conditions auxquelles elle était subordonnée. Des lettres patentes, qui donnaient à cette convention la forme la plus solennelle, furent expédiées sous son nom, le 18 avril 1552. Les dames de Jever, pour elles et leurs successeurs, les ratifièrent par acte du 8 mai suivant (1).

(1) Ce furent surtout les dispositions hostiles du comte Enno d'Oost-Frise qui déterminèrent les deux dames de Jever à recourir à la protection de Charles-Quint. D'après un traité conclu en 1517, le comte devait épouser Marie, la plus jeune de ces dames; mais il changea de dessein et se maria avec Anne, sœur du comte Jean d'Oldenbourg. Le comte d'Oost-Frise n'en convoita pas moins la terre de Jever. En septembre 1551, il assiégea la ville de Jever. Bohnck von Oldersum, drossard de la seigneurie, sortit la nuit de la place et se rendit en toute hâte à Bruxelles pour y demander aide et assistance. Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, à laquelle il remit une lettre des dames de Jever, lui fit un bon accueil. Elle lui donna une réponse écrite, conçue en des termes tels que le comte Enno, qui en reçut communication, crut devoir cesser les hostilités. Les dames de Jever ne se contentèrent pas de la lettre de la reine de Hongrie. Elles renvoyèrent leur drossard à Bruxelles au commencement de l'année suivante (1552), et c'est alors que furent délivrées les lettres patentes d'inféodation. Le 10 avril 1553, arriva à Jever un notaire impérial, porteur de lettres patentes de Charles-Quint, autorisant Marie de Jever, dit l'auteur cité plus bas, à léguer sa terre à qui bon lui semblait. Le notaire convoqua les bourgeois, qui se rendirent en armes sur la place où lecture de l'instrument leur fut donnée. Dans les premiers mois de l'année 1551, le comte d'Oost-Frise s'était aussi rendu à Bruxelles; mais il n'eut pas à se louer de la réception qu'on lui fit à la cour.

Ces détails sont puisés dans l'ouvrage du docteur Onno Klopp,

Telle est l'origine du droit de suzeraineté que les princes des Pays-Bas exercèrent sur la seigneurie de Jever.

Après l'avènement de Philippe II à la souveraineté de ces provinces, Marie, qui, par la mort de sa sœur, était restée seule dame de Jever, envoya à Bruxelles son secrétaire Statius Brüninek, pour prêter, en son nom, foi et hommage au nouveau monarque. Brüninek remplit cette formalité, le 15 mai 1556, entre les mains de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, stadhouder et capitaine général de Frise, Overyssel, Groeningue et Lingen, assisté de Viglius de Zwichein, président, et Pierre Asseliers, membre du conseil privé, comme hommes de fief de Brabant, et des conseillers de Hollande, Corneille Suys et Arnold Sasbout, comme hommes de fief de ce pays.

Marie de Jever mourut en 1575, laissant pour son héritier, par testament, le comte Jean d'Oldenbourg (1). Ce seigneur sollicita, du grand commandeur de Castille, des lettres d'investiture, qui lui furent délivrées, sous le nom du roi, le 7 décembre de la même année.

Pendant, le comte Edzart d'Oost-Frise élevait aussi des prétentions sur la succession de Marie de Jever (2). Il les fondait sur ce que son grand-père et son bisaïeul avaient possédé longtemps la seigneurie de Jever; que les habitants du pays leur avaient fait serment de fidélité; qu'il existait un traité, conclu en 1540, entre le comte Enno, son père, et la dernière dame de Jever, en vertu duquel la terre de Jever devait être à perpétuité annexée au comté d'Oost-Frise; que cette terre, d'ailleurs, était située en Oost-Frise, et qu'on ne pouvait y en-

Geschichte Ost-Frieslands; Hanovre, 1854, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a paru après la publication de la notice de M. Gachard. Le tome II fut publié en 1856. (L. G.)

(1) Voyez à cet égard l'ouvrage cité du docteur Klopp, t. II, p. 24.

(2) *Ibid.*, pp. 28 et suivantes.

trer, ni en sortir, que par ce pays, dont il formait une véritable dépendance (1).

Une des clauses de la convention de 1552, dont je n'ai point parlé, portait que, s'il arrivait qu'on demandât quelque chose aux dames de Jever, ou à leurs hoirs, à cause des ville, château et seigneurie de Jever, elles se soumettaient, ainsi que leurs hoirs, à répondre par-devant l'empereur et ses successeurs, ou par-devant les gouverneurs des Pays-Bas. Le comte d'Oost-Frise s'adressa donc, pour faire valoir ses droits, au grand commandeur de Castille. De son côté, le comte d'Oldenbourg nomma des procureurs, chargés de défendre les siens.

Cette affaire traîna jusque sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse, qui commit le conseil privé, auquel furent adjoints des hommes féodaux de Brabant et de Hollande, à l'effet d'en connaître, tant en première instance qu'en révision. Le conseil privé donna définitivement gain de cause au comte d'Oldenbourg. Notons que, à la faveur des troubles, le comte d'Oost-Frise s'était, en 1577, fait investir, par les cours féodales de Brabant et de Hollande, de la seigneurie en litige (2).

Philippe II ayant cédé les Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle, le comte Jean d'Oldenbourg leur rendit foi et hommage le 24 décembre 1599.

Le comte Jean mourut le 2 novembre 1605 (v. s.). Son fils

(1) Le docteur Klopp parle de ce traité, mais non de la prétendue annexion de la terre de Jever au comté d'Oost-Frise. Il rappelle, à ce propos, que le comte Enno ignorait l'existence des lettres de l'inféodation de Jever au duché de Brabant. Marie de Jever les lui montra dans une entrevue qu'elle eut avec lui, à Aurich, en la même année 1540, avant la conclusion du traité. Le comte Enno mourut fort peu de temps après. (L. G.)

(2) Ce relief fut fait à Bruxelles, le 18 mai 1577, au nom du comte Edzar, comte et seigneur d'Oost-Frise, en qualité du plus proche héritier de Marie, dame d'*Ieveren*, et en conséquence d'un accord conclu, le 26 juin 1540, entre la prédite dame Marie, d'une part, et, d'autre part, le comte Emmon, père d'Edzar, et sa femme, Anne d'Oldenbourg. (A. W.)

et son héritier, Antoine-Gunther, sollicita, l'année suivante, des archiducs, l'investiture de la seigneurie de Jever, qui lui fut conférée.

Je n'ai pu découvrir, ajoute l'auteur, si les comtes d'Oldenbourg, ses successeurs ou quelqu'un d'entre eux, s'acquittèrent du même devoir.

Les archives de la cour féodale de Brabant, annexées en 1859 aux Archives du royaume, me mettent à même de combler cette lacune capitale.

Il résulte du registre portant le numéro 52 de l'inventaire imprimé (1) que la seigneurie dont il s'agit fut successivement relevée des archiducs, des rois d'Espagne et des empereurs d'Autriche, savoir :

Le 16 novembre 1604 par le comte Antoine-Gunther, comte et seigneur d'Oldenbourg et de Delmenhorst, ensuite du décès du comte Jean, son père.

Le 1^{er} juillet 1622, il renouvela son serment de fidélité à Philippe IV, ce qu'il fit encore le 16 janvier 1655 et le 20 avril 1648.

Le par Jean, prince d'Anhalt-Zerbst au décès du comte Antoine-Gunther, son oncle maternel (2), de qui il hérita la seigneurie (5).

Le 9 avril 1669, Sophie-Augusta, princesse d'Anhalt-Zerbst et ses fils mineurs : Charles-Guillaume, Gunther-Antoine et Jean-Louis, la relèverent au décès du prince Jean, leur père et par indivis.

(1) Voir cet inventaire, *passim*, quant à Jever et Kniphausen.

(2) La date est restée en blanc dans le registre.

(5) Rodolphe d'Anhalt-Zerbst, père de Jean, épousa en secondes noces Madeleine, fille du comte Jean d'Oldenbourg. (*Art de vérifier les dates*, t. XVI, p. 269, éd. in-8°.)

Le 9 février 1675, le prince Charles-Guillaume remplit cette formalité à sa majorité. Il succéda à la seigneurie ensuite d'un pacte de famille.

Le 30 janvier 1720, par Jean-Auguste, prince d'Anhalt, au décès de son père, qui précède.

Le 27 juin 1742, le même prêta serment de fidélité à Marie-Thérèse, reine de Hongrie (1).

Le 18 mai 1745, le prince Jean-Louis fit le relief au décès de son père précité (2).

Et le 9 août 1749, Jeanne-Élisabeth, princesse douairière d'Anhalt-Zerbst (3), comme mère et tutrice du prince Frédéric-Auguste et au décès du prince Chrétien-Auguste, son époux, frère et successeur du prince Jean-Louis, qui précède.

Frédéric-Auguste prêta encore deux fois le serment requis, savoir : le 19 octobre 1791, à l'empereur Léopold II, et le 12 octobre de l'année suivante, à l'empereur François II.

Le second de ces actes de relief est un des derniers que la cour féodale enregistra, car nos institutions séculaires ne devaient pas tarder à disparaître au milieu des bouleversements politiques dont la révolution française fut le point de départ. C'est ce qui m'engage à en donner ici la teneur. Le document est d'ailleurs fort court.

« Comparant messire Jean Facius, conseiller de cour de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, son consul général aux Pays-Bas autrichiens, chevalier de l'ordre de

(1) Il était représenté par le premier official de la cour féodale, nommé Jean De Groot.

(2) Il avait envoyé à Bruxelles le sieur Antoine Bolich, conseiller de la régence de Jever.

(3) Représentée par le sieur De Groot.

Saint-Wladimir, à l'effet suivant, muni de plein pouvoir et mandement spécial de Son Altesse Sérénissime Frédéric-Auguste, prince d'Anhalt, duc de Saxe et de Westphalie, etc., etc., donné à Jever, sous la signature et le cachet de ses armes, le 26 juillet dernier, a, en cette qualité, demandé le renouvellement de l'investiture donnée à Sadite Altesse par feu Sa Majesté Impériale et Royale Léopold second, le 19 octobre de l'an 1791, de la ville, forteresse, seigneurie et terre de Jever, et, de suite, a fait pour et en l'âme de Sadite Altesse le nouveau serment, foi et hommage à Sa Majesté l'Empereur et Roi, comme duc de Brabant, à cause du décès de Sadite Majesté Léopold second, de glorieuse mémoire. »

Un mot sur le cérémonial observé dans ces circonstances trouvera naturellement sa place ici.

Anciennement, tout vassal noble qui se présentait pour relever son fief, et conséquemment pour rendre foi et hommage, devait être tête nue, sans armes, ni éperons. Il pliait les genoux, mettait ses mains dans celles du suzerain, puis il baisait celui-ci sur la joue. C'était le baiser de paix. Un grand nombre de chartes, qui reposaient au château de Vilvorde, en faisaient mention : *mediante osculo pacis*, y lisait-on. Le chroniqueur Monstrelet rapporte quelque part que le comte de Flandre Louis de Male en usa ainsi à l'égard de Jean III, duc de Brabant, quand il releva de ce prince la seigneurie de Malines. Plus tard, à la cour féodale, on dispensa le vassal de se mettre à genoux et d'ôter ses éperons. Il se tenait debout, joignait les mains et inclinait la tête vers l'épaule gauche du lieutenant, en signe de soumission. Après quoi, celui-ci ou bien un homme de fief ou le greffier l'interpellait et prononçait la formule du serment. « Jurez et promettez-vous d'être » fidèle à Sa Majesté, comme duc de Brabant, en tout ce

» qu'un vassal est obligé et tenu de faire à son seigneur » suzerain? » Le feudataire répondait affirmativement, en levant deux doigts de la main droite et en disant : « Ainsi » m'aident Dieu et tous ses saints. »

On me saura gré, je pense, de faire suivre cet exposé chronologique de quelques détails rétrospectifs.

Le 9 juin 1540, Charles-Quint notifia par lettre au comte Enno d'Oost-Frise, au comte d'Oldenbourg et au seigneur d'Esens (1) que s'ils ne cessaient leurs entreprises sur la terre de Jever, il se verrait obligé d'en protéger les deux dames et les habitants comme ses autres sujets et vassaux.

A part les actes de relief, les archives sont muettes pendant un siècle sur le sujet qui nous occupe.

La première pièce qu'elles offrent ensuite dans l'ordre des dates, est une requête présentée, le 6 juillet 1644, à la cour féodale par le comte Antoine-Gunther d'Oldenbourg. Elle est la preuve manifeste que ce seigneur, comme du reste tous ses successeurs, tenait essentiellement à la suzeraineté des rois d'Espagne. Le comte pria la cour de déclarer qu'il ne faillirait pas à ses devoirs de vassal, si les états de Hollande le contraignaient de relever d'eux ses terres de Jever et de Kniphausen. En 1646, il demanda à François de Kinschot, seigneur de Riviere, etc., chancelier de Brabant, un octroi pour pouvoir disposer librement des mêmes terres (2). Cet octroi lui fut délivré par le conseil de Brabant, le 4 décembre de cette année. Pour être

(1) Balthasar von Esens, dont la carrière ne fut pas longue, ayant perdu, jeune encore, la vie dans un combat. (Voir Klopp.)

(2) La seconde n'était cependant pas encore inféodée.

plus tranquille encore au sujet de ses dernières dispositions, le comte en sollicita et obtint la confirmation (8 avril 1656). Muni du premier octroi, il passa, le 7 décembre de la même année 1646, un acte par lequel il donna Jever à Madeleine sa sœur, épouse du prince Rodolphe d'Anhalt et à son fils. Elle mourut avant lui. Il était si scrupuleux en ce qui touchait ses devoirs de vassal, qu'en 1658 il envoya à Bruxelles Jérôme de Witsendorff, son conseiller, afin de prier la cour féodale d'accorder, lorsqu'il serait décédé, un délai à son héritier (1) pour faire le relief de la seigneurie (2). La cour y consentit bien volontiers (apostille du 22 avril). Elle se plut à reconnaître que le suppliant s'était toujours montré d'une ponctualité exemplaire depuis la mort de son père.

Le prince Charles-Guillaume d'Anhalt, resté seul possesseur de la seigneurie de Jever, ensuite d'un pacte de famille, se plaignit en 1677 au comté d'Erps, lieutenant de la cour féodale (5), des procédés du roi de Danemark, Christiern V, qui, sous prétexte que cette seigneurie était une dépendance du comté d'Oldembourg, l'avait accablée de contributions et de logements militaires. Ses remontrances au monarque danois n'avaient pas été écoutées. Déjà en 1675, celui-ci y avait mis une garnison de 500 hommes, le tout au mépris des prérogatives d'un fief brabançon, prérogatives que le prince ne cessait d'invoquer. Aussi désirait-il vivement d'être compris dans le traité de paix qu'on négociait alors à Nimègue, afin qu'il fût reconnu et établi que Jever rele-

(1) On a vu que c'était le prince Jean d'Anhalt.

(2) Le terme fixé par les ordonnances était de six semaines.

(5) François de Boisschot, comte d'Erps, baron de Saventhem, chambellan du roi Philippe IV.

vait immédiatement du duché de Brabant. Dans cette circonstance, la cour féodale prit chaudement la défense des intérêts du prince. Elle écrivit aux plénipotentiaires d'Espagne à Nimègue (1) et rédigea un mémoire historique sur Jever (2). Le prince s'adressa aussi au duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas.

Ces négociations, au cours desquelles l'intervention de l'Empereur fut sollicitée, continuèrent l'année suivante (1678). Il résulte d'une lettre de l'agent du prince Charles-Guillaume, à Nimègue, que les ministres espagnols ne le soutenaient que faiblement.

De son côté, le roi de Danemark faisait des démarches actives pour se substituer au roi d'Espagne dans la suzeraineté de la seigneurie. Son agent, à Bruxelles, ne laissait échapper aucune occasion pour atteindre ce but. La cour féodale, ayant été consultée par le duc de Villa-Hermosa, se prononça hautement contre ce dessein. Il s'agissait du fief le plus important du duché de Brabant. Elle faisait remarquer, en donnant de longs développements à sa manière de voir, que cette cession était hors du pouvoir du Roi. Loin donc d'abandonner le prince d'Anhalt, il fallait le soutenir et le protéger. Jacques-Joseph Michiels de Colbrandt, chevalier, conseiller du Roi et greffier de la cour féodale, entièrement dévoué au prince, se donna

(1) Le greffier écrivit une lettre d'un caractère privé au troisième plénipotentiaire d'Espagne duquel « il avait l'honneur d'être serviteur et ami. » Ce ministre était J.-B. Christyn, conseiller au conseil privé et qui fut ensuite promu à la charge éminente de chancelier de Brabant. Depuis la conclusion de la paix, le conseiller Christyn prit pour devise : *Posuit fines tuos pacem.* (Psalm. 147.)

(2) Il est du 25 avril 1677.

beaucoup de mal pour déjouer les intrigues du roi de Danemark. En même temps, le prince Charles-Guillaume tâchait d'obtenir l'appui du roi d'Angleterre, la protection de l'Espagne étant, en réalité, bien peu efficace.

Elle l'était si peu, qu'en juillet 1679 un détachement de 500 hommes des troupes de l'évêque de Munster, commandé par le colonel Hetensleben, se présenta la nuit devant la ville de Jever, en faisant mine de vouloir lui donner l'assaut. Un officier du prince d'Anhalt, le drossard (*landdrost*) de Bardeleben, au lieu de céder aux menaces du colonel, excita le courage des habitants, qui se portèrent en masse aux remparts et firent bonne contenance. Le jour étant venu, l'ennemi consentit à se retirer moyennant une somme de 8,000 patagons que la régence lui compta.

Le duc de Villa-Hermosa se plaignit à l'évêque de Munster de ce coup de main. Il eut la naïveté, si je dois le dire, de réclamer la somme extorquée.

Après les Munstrois vinrent des troupes du maréchal de Créqui, campées dans le voisinage. La régence dut leur payer 10,000 écus. Si l'on ajoute à ces sommes celle de 12,000 écus exigée par les Danois, on arrive au chiffre, bien lourd, de 50,000 écus, sans parler de toutes les rapines commises dans les campagnes. Aussi l'agent du prince insistait auprès du duc de Villa-Hermosa pour avoir une sauvegarde du roi de France par l'intermédiaire du baron Delval, en mission extraordinaire à Paris. Le drossard de Bardeleben, envoyé en cette ville, et qui était très-au courant de la langue française, négociait activement de son côté, pour mettre un terme à cette situation désastreuse. Le prince d'Anhalt, lui aussi, ne restait pas inactif, comme le prouvent les lettres qu'il écri-

vit à la cour féodale et notamment à son greffier. Il fit part des craintes qu'il éprouvait à l'égard du Danemark au prince de Parme, qui avait succédé au duc de Villa-Hermosa dans le gouvernement des Pays-Bas (1680). Le prince lui donna l'assurance de ses bonnes dispositions.

Cependant, le roi de Danemark ne renonçait pas à ses projets. Son agent, à Bruxelles, remit au prince de Parme un mémoire qui fut communiqué à la cour féodale. Celle-ci rédigea un long rapport où elle traça de nouveau l'histoire de l'inféodation de Jever. Elle y rappela que, loin de prêter les mains aux visées de S. M. danoise, elle avait toujours insisté pour que le gouvernement soutint les princes d'Anhalt. D'après le roi de Danemark, il s'agissait d'une seigneurie de peu d'importance dont le roi d'Espagne pouvait abandonner la suzeraineté sans léser les intérêts de la monarchie. Tel n'était pas l'avis de la cour féodale : « La terre de Jever, disait-elle, est un pays situé » au bord de la mer, entre les comtés d'Oldenbourg et » d'Empden, abondant et peuplé, contenant environ cinq » lieues en longueur et cinq en largeur, ayant une ville » assez grande où le seigneur tient sa cour, ses consaux, » bat monnaie, etc. (1), et, du côté (*sic*) un château et for-

(1) « M. Chalon a complété dans la *Revue* (année 1853 et 1854) le catalogue des monnaies de Jever, publié par M. Strackerjan, dans la *Revue numismatique de Hanovre*, du docteur Grote. Aujourd'hui, M. Merzdorf, qui a décrit, il y a deux ans, les monnaies et les médailles d'Oldenbourg, nous donne la numismatique de Jeverland. Le catalogue est précédé d'une introduction historique. La première monnaie est celle à la légende *Moneta in Jever*, attribuée jadis, par quelques numismates belges, au château de Mirwart, dans le Luxembourg. Une petite monnaie de cuivre, frappée en 1799, clôt la série monétaire de Jever. Il y a en tout, avec les variétés, cent quarante-cinq monnaies et médailles. Dans un supplément,

» teresse, munie de garnison. Dont le terrain se dit accru
 » autrefois par le bénéfice de la mer et occupé par des sei-
 » gneurs de Jever, qui l'ont conservé par des digues et tenu
 » indépendant de toute souveraineté (17 octobre 1681). »

La persistance du roi de Danemark dieta un jour au greffier Michiels, fils, les lignes suivantes (1): « Les ministres du
 » roi de Danemark sont éveillés, à chaque changement de
 » gouverneur général de ces Pays-Bas, pour faire revivre
 » les prétentions déraisonnables de Leur Majesté; mais
 » nous ne dormons pas pour les contrecarrer en toute jus-
 » tice. Du temps du gouvernement de S. A. le prince de
 » Parme, ils ont fait passer une requête par des con-
 » saux (2) nullement imbus de l'affaire; mais nous les
 » avons si bien instruits, que partie n'a eu d'autre ré-
 » ponse que celle que la terre de Jever étant *feudum obla-*
 » *tum et non datum*, S. M. C. n'en pouvoit disposer au
 » préjudice de Votre Altesse. »

Christiern V, voyant qu'il ne pouvait réussir ni à Bruxelles ni à Madrid, s'adressa à Louis XIV, alors tout puissant, et, chose vraiment absurde ou plutôt mauvaise chicane, ce monarque lui céda les droits qu'il avait à la seigneurie de Jever, comme duc et comte de Bourgogne (3). Le roi de Danemark signifia cette cession au prince d'Anhalt et le somma de venir lui rendre foi et hommage. Au lieu d'obéir, le prince protesta. Il répondit que les deux

M. Merzdorf décrit quelques pièces de la seigneurie de Kniphausen, réunie au Jeverland, au commencement de ce siècle, par les grands-ducs d'Oldenbourg. » (*Revue de la numismatique belge*, 3^e série, t. VI, p. 408, 1862.)

(1) Lettre au prince d'Anhalt, du 14 avril 1682.

(2) Le conseil d'Etat ou le conseil privé.

(3) Lettres patentes du 10 avril 1682.

dames de Jever s'étaient mises sous la protection de l'empereur Charles V, non comme duc et comte de Bourgogne, mais comme duc de Brabant et comte de Hollande; que, en vertu du testament de la princesse Marie de Jever, la seigneurie passa à Jean, seizième comte d'Oldenbourg, de bonne mémoire, que pour lui, prince, il ne pouvait pas manquer à ses devoirs de vassal du roi d'Espagne, duc de Brabant, et que s'il le faisait, il deviendrait parjure et félon et perdrait son fief. Le prince résista à toutes les obsessions du Roi. Non content de recourir à l'Espagne, il saisit la diète de Ratisbonne de ce démêlé.

Désireux de lui venir en aide, le marquis de Grana, qui avait succédé au prince de Parme, lui délivra des lettres de sauvegarde. Sur sa demande, l'empereur consentit à envoyer à Jever un détachement de 50 hommes des troupes impériales campées dans la Frise orientale. C'était bien peu de chose, alors surtout que Louis XIV faisait mine d'appuyer sa cession par les armes.

Cette affaire fit assez de bruit à la diète, où le ministre de France ne restait pas les bras croisés. Comme le bruit y courait que le roi de Danemark s'était rendu maître de Jever et que le prince d'Anhalt avait cédé la seigneurie, ce dernier donna un démenti à cette nouvelle. « Vous » pouvez assurer avec vérité, écrivit-il à son agent à » Ratisbonne, tous les seigneurs députés bien affectés à » l'empereur et principalement à la maison d'Autriche, » que nous ne consentirons jamais à une prétention si » contraire à notre conscience, en qualité de prince chré- » tien, puisqu'elle tend au préjudice de S. M. C. et est » de conséquence très-pernicieuse pour tous les fidèles » membres de l'Empire; mais que nous essuierons plu- » tôt toutes les extrémités, que de nous charger d'un tel

» reproche et d'être cause d'un si grand dommage (1). »

Tandis qu'on négociait à Ratisbonne, le roi de Danemark avait fini par s'emparer de Jever (2), malgré l'intervention de l'Électeur de Brandebourg en faveur du prince. Celui-ci n'en persista pas moins dans son attachement au roi d'Espagne, au préjudice duquel, répéta-t-il, il n'accepterait jamais des conditions qu'on voudrait lui imposer. Mais il espérait, d'un autre côté, qu'on ferait preuve de la même fermeté pour le protéger. En définitive, il ne rentra en possession de sa terre qu'en 1689, ensuite d'une convention faite avec Christiern V, le 16 juillet de cette année. Les conditions en étaient bien dures. Il dut céder au roi tous les biens qui provenaient de l'ancienne maison de Jever, situés dans les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, et payer, en outre, la somme de 100,000 écus.

A l'avènement de Philippe V, le prince Charles-Guillaume parut avoir l'intention de se rendre à Bruxelles pour y renouveler son serment de fidélité. Il demanda et obtint un délai d'une année pour l'accomplissement de ce devoir (octobre 1701).

Jules-Hilmaré Vieth, conseiller de la régence de Jever, muni d'une procuration, le remplaça pour le même devoir, le 17 juillet 1716, quelque temps après l'inauguration de l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas.

Au décès du prince Charles-Guillaume, la cour féodale accorda un délai de trois mois à son successeur, le prince Jean-Auguste, qui fut investi le 30 janvier 1720 (3). On

(1) Lettre du 29 mai 1683. Elle a été traduite de l'allemand et se trouve ainsi au dossier.

(2) En septembre 1683.

(3) Un simple agent, nommé André Félix, le représentait.

stipula de nouveau à cette investiture que la seigneurie de Jever n'était assujettie à aucune charge de l'Empire. J'ajouterai, à ce propos, qu'elle était en outre, indépendante des tribunaux de l'Empire. Des jugements de la régence on appelait à la cour féodale de Brabant ; mais ces appels semblent s'être rarement produits (1).

Le 28 juillet 1755, le prince d'Anhalt présenta une requête à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, par laquelle il se plaignit de ce que le fiscal général de la chambre impériale de Wetzlar voulait lui faire payer, comme possesseur de Jever, sa quote-part de l'argent qu'on levait annuellement pour l'entretien de cette chambre. La cour féodale fut entendue dans cette affaire, qui ne laissa pas que de soulever de longs débats. La gouvernante chargea la cour d'écrire une lettre au grand juge de la chambre impériale afin qu'il mit à néant l'action intentée au prince. Ce dernier, peu rassuré sur les dispositions de la chambre et craignant une condamnation, s'adressa de nouveau à la gouvernante, qui crut devoir soumettre le débat à l'empereur Charles VI, son frère. Le procès n'eut pas de suite (2).

Pour épuiser les renseignements que présentent les archives de la cour féodale, il me reste à ajouter ce détail. Par lettre du 25 avril 1768, Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, invita la cour à lui faire savoir, dans le plus bref délai, quels étaient les droits qu'avait l'impératrice, duchesse de Brabant, sur la seigneurie de Jever et

(1) En 1754, un plaideur ayant interjeté appel devant le conseil aulique, à Vienne, le prince d'Anhalt ne manqua pas d'appeler l'attention de la cour féodale sur cette irrégularité.

(2) Le prince d'Anhalt avait défendu sa cause dans un mémoire en latin qu'il fit imprimer. Ce mémoire comprend 24 pages in-folio.

par quels moyens on pouvait les sauvegarder, si le prince d'Anhalt venait à décéder.

La réponse à cette lettre n'est pas au dossier. Mais il suffit de signaler le fait pour prouver, une fois de plus, que le lien féodal qui, depuis 1552, unissait si étroitement et malgré l'éloignement des lieux, la seigneurie en question au duché de Brabant, ne fut jamais rompu et que les parties intéressées ne cherchèrent, en aucun temps, à se soustraire à leurs obligations réciproques.

§ 2. — *La seigneurie de Kniphausen.*

Située non loin de Jever, la terre de Kniphausen était jadis, comme elle l'est encore aujourd'hui, une importante seigneurie (1). Le comte Gunther-Antoine d'Oldenbourg la possédait librement, lorsqu'il la remit entre les mains de Charles II, roi d'Espagne, qui la lui rendit, pour la tenir en fief du duché de Brabant. Les lettres-patentes d'investiture sont du 9 mai 1667 (2).

(1) « Kniphausen, seigneurie souveraine d'Allemagne, sous la suzeraineté du grand-duc d'Oldenbourg et appartenant à la branche anglaise des comtes de Bentinck, 44 kilomètres carrés, 5,500 habitants en 5 paroisses et 65 villages; le bourg de Kniphausen est le siège des autorités de ce pays. » (Bescherelle, ouvrage cité.)

(2) Elles sont transcrites dans le registre n° 155, fol. 574, de la cour féodale.

On rappelle dans le préambule que la terre de Kniphausen fut adjugée au comte Jean d'Oldenbourg, père du comte Gunther, après un très-long procès, par une sentence de la chambre impériale de Spire, de l'année 1594. Toutefois, le comte Gunther n'entra en possession de la terre qu'en 1625, ensuite d'un ordre de l'Empereur.

Notons ici que le cardinal Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, notifia au comte d'Oost-Frise que la chambre impériale susdite avait statué par une sentence que la seigneurie de Kniphausen dépendait de celle de Jever. (Lettre du 13 octobre 1596.) Il s'agit probablement de la même sentence.

Le comte d'Oldenbourg légua Kniphausen à son fils naturel légitimé, Antoine, comte d'Aldenburg, seigneur de Varel etc., conseiller intime du roi de Danemark, stadhouder des comtés d'Aldenburg et de Delmenhorst (1). La seigneurie fut relevée ensuite (2), savoir :

Le 23 avril 1860, par Charlotte-Amélie, princesse de la Trémouille, comme mère et tutrice d'Antoine, comte d'Aldenburg, fils du précédent (3).

Ce mineur renouvela son serment de fidélité à l'empereur Charles VI, le 3 mai 1722.

Le 2 mai 1759, par Guillaume, comte de Bentinck, seigneur de Rhoon et de Pendrecht, président du collège des conseillers députés, premier membre de la noblesse de Hollande et de West-Frise, à La Haye, comme époux de Charlotte-Sophie, comtesse d'Aldenburg, au décès du comte Antoine qui précède, père de cette dame.

Elle prêta un nouveau serment, en l'absence de son époux, après l'avènement de Marie-Thérèse, le 25 mai 1745.

Son fils aîné, le comte Chrétien-Frédéric-Antoine de Bentinck, lui succéda et prêta serment le 26 octobre 1758. Encore mineur, il était remplacé par son père (4).

(1) Les lettres patentes de légitimation furent données par l'empereur au château de Lintz, le 10 mars 1655, et comme le comte d'Oldenbourg était vassal du duché de Brabant, le roi Philippe IV les confirma le 7 avril 1656.

(2) Les lettres patentes d'investiture dispensaient le comte d'Aldenburg de relever la seigneurie au décès de son père. On sait qu'à chaque mutation d'un fief, par héritage ou par achat, il y avait des droits assez élevés à payer.

(3) Elle était représentée par Juste-Philibert de Spangen, baron de Herent.

(4) Et celui-ci l'était par Gaspar-Livin de Villegas de Clercamp, licencié en droit.

Étant décédé le 1^{er} avril 1768, sa veuve, née Marie-Catherine baronne de Tuyll de Serooskerke, prêta le serment requis pour son fils aîné, mineur, le comte Guillaume-Gustave-Frédéric de Bentinck, le 10 janvier 1769 (1).

A cette date s'arrêtent, dans les registres de la cour féodale de Brabant, les actes de relief de la terre de Kniphausen, sans qu'on voie pour quel motif il n'y eut plus d'investitures ultérieures.

Jever et Kniphausen n'étaient pas les seules seigneuries importantes, situées hors des limites du duché de Brabant, qui relevassent de celui-ci. Il y en avait bien d'autres. Telle était celle de Rimbourg, située dans la vallée de la Worm, à trois lieues d'Aix-la-Chapelle. Je m'y arrêterai quelque peu.

Butkens a publié le texte d'une charte, datée du lendemain de l'Annonciation 1325, par laquelle Gérard de Mérode (2) déclare que son château de Ringelberge (Rimbourg) est ouvert et lige au duc de Brabant (*apertum et legium*) (3). La seigneurie de Rimbourg avait été apportée en mariage à Gérard de Mérode par sa femme Guillemine (4). La charte précitée lui imprima donc le caractère de fief brabançon, assujetti aux reliefs et à la prestation du serment de fidélité par ses possesseurs. Les archives de

(1) La comtesse de Bentinck était représentée par le sieur Jacques Diert.

(2) Fils de Werner, seigneur de Mérode. La charte originale était conservée dans le chartrier de Brabant.

(3) Tome I^{er}, p. 596, *Preuves*, p. 138.

(4) Charte citée.

la cour féodale ne fournissent pas de lumières sur les re-liefs subséquents. Un rôle des feudataires de Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, dressé en 1374 (1), mentionne Werner de Mérode du chef de la seigneurie dont il s'agit. Puis nous avons une lacune considérable, vu qu'elle s'étend jusqu'à l'année 1544. Le 4 janvier de cette année (n. st.), Jean de Bronchorst de Battenbourg, seigneur de Rimbourg, prêta serment, à Bruxelles, entre les mains de Henri de Witthem, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Beersel, de Braine-l'Alleud, etc., lieutenant de la cour féodale (2), assisté de plusieurs hommes de fief ou pairs de cette cour. La teneur du serment de Jean Bronchorst, en langue flamande, nous a été transmise (3), et n'était son étendue, j'en donnerais ici la traduction. Il suffira de savoir que celui qui le prêta s'engageait à se conduire en fidèle vassal et à remplir les devoirs auxquels il était tenu.

La seigneurie de Rimbourg avec sa « maison et forteresse » fut relevée comme fief brabançon jusqu'à la chute des institutions féodales et sans interruption. La liste indicative qui suit en sera la meilleure preuve.

Le 7 juillet 1559, Guillaume de Bronchorst, baron de Gronsvelt, la relève au décès dudit Jean, son père.

Puis :

Le 5 avril 1562, Josse de Bronchorst, par indivis.

Le 25 décembre 1589, Jean de Bronchorst, comte de Gronsvelt, au décès de Josse, son frère.

(1) Par leur clerc Nicolas Specht, dont ce rôle porte le nom *Specht-boek*, n° 4 de l'inventaire.

(2) Le lieutenant représentait le suzerain, c'est-à-dire le duc de Brabant.

(3) Registre n° 556, fol. 294.

Le 5 septembre 1617, Josse-Maximilien, comte de Bronchorst et Gronsvelt, au décès de Josse, son père.

Le 26 octobre 1640, Arnoul, baron de Boemer, et Catherine de Splinter, sa femme, qui en avaient fait l'acquisition du comte susdit.

Le 22 décembre 1646, François-Guillaume, baron de Boemer, au décès d'Arnoul, son père.

Le 24 février 1675, Catherine-Marie de Boemer et sa sœur, au décès du précédent, leur père.

Le 4 août 1725, Anne-Sophie-Élisabeth, baronne de Boemer, au décès de la précédente, sa sœur.

Le 1^{er} avril 1728, Nicolas-Emmanuel, comte de Ligniville, et consorts, héritiers de la demoiselle qui précède.

Le 24 novembre 1752, au décès du précédent, Élisabeth-Charlotte, comtesse de Taxis, née comtesse de Ligniville et du Saint-Empire, et ses frères et sœurs (1), héritiers testamentaires de la susdite baronne de Boemer, dont le testament fut passé le 16 mai 1726 (2).

Le 5 octobre 1785, Christophe comte de Ligniville, chambellan de l'empereur, major au régiment de Vierset, au décès du chanoine Pierre-Louis, comte de Ligniville (5). Le major de Ligniville ne possédait qu'un tiers de la seigneurie, pour lequel il fit deux reliefs : premièrement, pour « la haute seigneurie de la maison et forteresse de

(1) C'étaient Henri-Honoré, comte de Ligniville et du Saint-Empire, chanoine et grand ecolâtre de la primacialité de Lorraine, Pierre-Louis, comte de Ligniville et du Saint-Empire, Claire-Sibille, marquise d'Aldé-gati, née comtesse de Ligniville et du Saint-Empire, Antoinette-Sophie, comtesse de Ligniville, chanoinesse du chapitre de Ponsay, en Lorraine.

(2) Le baron de Westerholt et le baron de Galen d'Ermelughoff étaient héritiers pour les deux tiers des biens de la baronne de Boemer.

(5) La parenté n'est pas indiquée.

» Rimboung avec ses appartenances. » Secondement, pour
 » la maison de Rimboung, comme maison ouverte du duc de
 » Brabant, avec la seigneurie, deux cens et autres appar-
 » tenances. »

Le même jour le major comte de Ligniville releva les deux autres tiers de la seigneurie, acquis par lui du baron de Westerholt et Giesenberg et de Frédéric-Charles, baron de Furstenberg, chanoine capitulaire de la cathédrale de Munster, comme tuteurs des pupilles de Galen d'Erminghoff (1).

Le 1^{er} mars 1794, Sibille-Antoinette-Charlotte et Isabelle-Sophie, comtesses de Ligniville, au décès de leur frère précité, colonel au service de l'Empire.

Je terminerai cette notice en donnant la liste des autres seigneuries situées au pays d'Outre-Meuse et qui étaient inféodées au duché de Brabant (2). C'étaient :

Alsdorf (3), Argenteau, Bockholt, Bollant ou Bonland, Borcharen (?), Bredebempt sur la Roer, Brounshem (?), Bruynshoren (?), Charneux, Clermont, Cologne (4), Crève-Cœur (?)-lez-Herve, Eynrode (?), Geleen, Gulpen, ou Galloppe, Herbach, Herstal, Hoensbroeck, Homborch ou Hombourg, Housse, Herpen, Kessenich, Kerekrode, Limborch ou Limbricht, Limiers (?), Lommersum, Macheren, Meic-

(1) Acte passé à Munster, le 4 février 1781, approuvé par l'Électeur de Cologne, Maximilien-Frédéric, comme évêque de Munster et juge suprême.

(2) Voir à cet égard le registre portant le n^o 52 de l'Inventaire imprimé. La liste renferme plus d'un nom douteux.

(3) A deux lieues et demie de Bitbourg.

(4) Les anciens ducs de Brabant y possédaient deux hôtels, étant des fiefs brabançons : l'un, *'t Huys-ten-Weyer*, fut relevé jusqu'en 1794; l'autre, *'t Hertogenhuis*, jusqu'en 1786.

kenstein, Meghem, Mobbertinghen (?), Monson (?), Mortier, Nederhem ou Nederen, Neufchâteau, Orsbeek (?), Peen (?), Peetershem (?), Plénevaux, Roerdorff (?), Ruten ou Russon, Reulant, Rymersdael (?), Schaesberg, Schinne sur la Guende, Simpevelt, Strivaux, Thimister, Trembleur, Ubach, Veltweseth (?), Wels (?), Witthem et Worcum

Si l'on ajoute à ces seigneuries toutes celles qui étaient situées dans le Brabant actuel, dans la province d'Anvers et dans le Brabant septentrional, avant sa séparation des Pays-Bas espagnols, on pourra se faire une idée de l'extrême importance qu'avait le ressort de l'ancienne cour féodale de Brabant.



